



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 2 octobre 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 août 2013

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 août 2013

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 août 2013

10.005 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 26 août 2013

10.006 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 août 2013

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1133046003

Octroyer, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la compagnie IDEXX Laboratories pour la fourniture d'un équipement à rayon X pour la clinique vétérinaire du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 87 369,50 \$, taxes incluses

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles - 1136178006

Accorder un contrat à la firme Concept Controls Québec Inc., pour la fourniture de détecteur de gaz de modèle Gas Alert Max-XT2 et la mise à niveau des stations fixes de modèle MicroDock2 Pour une somme maximale de 105 156,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13088 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1133456001

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro Inc., pour l'extension de son réseau, pour la nouvelle caserne de pompiers no 59 qui sera située au 18 661 boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une somme maximale de 74 848,73 \$, taxes incluses / Accepter une aide financière conditionnelle au contrat de 7 250 \$

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat de construction

CE Lachine , Direction des travaux publics - 1131415041

Accorder un contrat à Pavages d'Amour Inc. pour des travaux de raccordement de conduites d'eau potable entre les arrondissements de Lachine et de LaSalle - Dépense totale de 171 943.70\$, taxes incluses (contrat: 166 943.70\$ + incidences: 5 000 \$) - Appel d'offres public numéro 13-13015

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130015002

Accorder un soutien financier de 79 000 \$ à cinq organismes pour la réalisation de cinq projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

20.006 Subvention - Contribution financière

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1130699001

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, en provenance du budget de fonctionnement, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), dans le cadre du Congrès INFRA 2013 qui se tiendra du 2 au 4 décembre 2013, sous la thématique "La somme de nos compétences au service des citoyens"

20.007 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1135066006

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 738 \$ à trois organismes, pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Services aux citoyens - 1133767001

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers à l'intersection des rues Beaubien et St-Dominique dans le secteur du poste de quartier 35, arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, vers l'intersection des rues Westbury et Plamondon, dans le secteur du poste de quartier 26, arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120003003

Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques de Montréal (Programme RAC), le démarrage de la phase planification du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131354003

Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques de Montréal (Programme RAC), le démarrage de la phase planification du projet de construction de la bibliothèque Saint-Sulpice dans l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1136426001

Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (Programme RAC), le démarrage de l'ensemble des études préliminaires liées à la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone dans l'arrondissement de LaSalle.

30.006 Administration - Nomination de membres

CM Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement - 1133327018

Nommer M. Richard Tassé à titre de membre représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

30.007 Budget - Autorisation de dépense

CE Sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1135361003

Accepter une contribution financière de 53 673,78 \$, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec / Approuver l'entente de partenariat proposée entre la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal et la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Technologies de l'information, Direction - 1134114002

Autoriser un virement budgétaire de 760 000 \$ en provenance du PTI du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement vers le PTI du Service des technologies de l'information (STI) pour la réalisation du projet Système de gestion des structures routières (ponts et tunnels)

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521014

Nommer le parc du Lotier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	24
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	2
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0



Dossier # : 1133046003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie IDEXX Laboratories pour la fourniture d'un équipement à rayon X pour la clinique vétérinaire du Biodôme de Montréal - Au prix de sa soumission, soit: 87 369,50 \$ taxes incluses.

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à **IDEXX Laboratories, fournisseur unique et exclusif**, pour la fourniture d'un équipement à rayon X pour la clinique vétérinaire du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 87 369,50 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 26 février 2013;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-09-17 08:55

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1133046003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie IDEXX Laboratories pour la fourniture d'un équipement à rayon X pour la clinique vétérinaire du Biodôme de Montréal - Au prix de sa soumission, soit: 87 369,50 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Biodôme, pour subvenir aux besoins des collections animales vivant entre ses murs, possède ses propres installations de clinique vétérinaire. La plupart des équipements s'y retrouvant ont été acquis lors de la construction du Biodôme en 1991, ou ont même été rapatriés de l'Aquarium de Montréal. Le renouvellement de certains équipements est rendu nécessaire en raison de leur âge, de leur usure et de leur désuétude. De plus, certains appareils ne sont plus réparables, les pièces faisant défaut.

En octobre 2011, le service de l'approvisionnement avait lancé un appel d'offres public (#11-11828) pour l'acquisition de cinq (5) lots d'équipements de laboratoire pour la clinique vétérinaire du Biodôme. Quatre (4) de ces lots ont déjà été attribués. Par contre, pour l'appareil à rayon X, malgré les quatre (4) soumissions reçues, l'appel d'offres public n'a pas permis d'obtenir un appareil répondant à tous nos besoins de la part du plus bas soumissionnaire.

C'est suite à des discussions et aux recommandations du service de l'approvisionnement que nous sommes allés à la recherche du bon équipement pour pouvoir en faire l'achat. Notre vétérinaire a fait la recherche d'un appareil adéquat pour les besoins de l'institution. Ses recherches auprès de confrères et autres spécialistes dans le domaine de l'imagerie numérique l'ont convaincue quant au choix du seul appareil qui répond entièrement à nos besoins. Une recherche sérieuse et documentée a été faite à travers le Canada pour nous assurer que nous ne pouvions pas obtenir d'appareil similaire ou encore le même appareil auprès d'un autre fournisseur. Cette recherche faite, nous avons demandé une soumission auprès du fournisseur de l'appareil désiré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1696 - #1110185008 - le 26 octobre 2011 – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'équipement de laboratoire pour la clinique vétérinaire du Biodôme de Montréal.

DESCRIPTION

La présente demande est pour procéder à l'acquisition d'une table à rayon X modèle I-vision DR et de ses accessoires. Cet appareil servira à prendre des images précises des corps ou parties de corps, même des petits animaux, qui constituent la majorité des pensionnaires du Biodôme de Montréal .

JUSTIFICATION

La nature de nos installations et les normes les régissant font que nous devons pouvoir intervenir rapidement et avec précision lorsqu'un de nos pensionnaires requiert des soins de santé. Car la qualité des soins offerts aux spécimens en captivité, dont plusieurs sont menacés d'extinction en milieu sauvage et qui pour la plupart se retrouvent sur des programmes de conservation internationaux, est primordiale.

L'équipement relatif à cette demande est un outil indispensable de diagnostic que nous devons remplacer. Nous ne sommes plus en mesure de répondre adéquatement à nos obligations avec les équipements actuels, car nos capacités sont limitées. De plus, certaines analyses n'étaient pas possibles avec notre équipement, ce qui nous force actuellement à recourir occasionnellement à des services externes coûteux en plus d'augmenter nos délais d'intervention. Finalement, son remplacement nous permettra également de cesser d'utiliser les produits et acides de développement des films, fort néfastes pour l'environnement, actuellement nécessaires à l'utilisation de notre équipement. La volonté est donc de remplacer un appareil vétuste par une technologie à la fine pointe, qui subviendra aux besoins des patients du Biodôme avec une capacité optimisée pour de nombreuses années encore.

En tant qu'institution zoologique accréditée par l'American Association of Zoos and Aquariums (AAZA) et son équivalent canadien la CAZA, nous devons être en mesure d'offrir des soins vétérinaires de haute qualité avec les solutions les plus écologiques possible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat est prévu au PTI d'Espace pour la vie et le montant de la dépense est de 87 396,50\$ taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumé par la Ville centre.

Le montant net à appliquer au projet PTI "remplacement d'équipements médicaux - acquisition de biens" (programme de maintien) est de 75 990,00\$ avant taxes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette acquisition nous permet une protection accrue de l'environnement en pratiquant une gestion responsable des ressources par l'élimination de l'utilisation de produits nocifs dans nos processus d'analyses, car nous n'aurons plus à développer les films des radios. Ceci contribue aux efforts de la Ville à récupérer 80% des matières recyclables, RDD et résidus CRD d'ici 2019. (cf Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise et Plan de développement durable de la collectivité montréalaise).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si cette autorisation d'achat est refusée, les conséquences pourraient être sérieuses face à plusieurs situations, par exemple lors de traumatismes pouvant survenir dans nos collections animales et placées sous nos soins; de plus, la participation à certains programmes de sauvegarde en serait compromise. Car les critères requis pour en faire partie demandent un certain niveau de soins et diagnostics pouvant être fait sur place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat d'achat :	octobre 2013
Réalisation des travaux :	octobre 2013
Mise en service :	octobre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabel SERRA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique VERREAULT
ingénieur

Tél : 2-9812
Télécop.: 2-7199

ENDOSSÉ PAR

Jean BOUVRETTE
Chef de section des services techniques

Tél : 514 868-3010
Télécop. : 514 872-7199
Date d'endos. : 2013-05-16

Dossier # :1133046003



Dossier # : 1136178006

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Concept Controls Québec Inc., pour la fourniture de détecteur de gaz de modèle Gas Alert Max-XT2 et la mise à niveau des stations fixes de modèle MicroDock2 . Pour une somme maximale de 105 156,14\$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-13088 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder à la firme Concept controls Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de détecteur de gaz de modèle Gas Alert Max-XT2 et la mise à niveau des stations fixes de modèle MicroDock2 pour usage exclusif du SIM, au prix de sa soumission, pour une somme maximale de 105 156,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13088 et au tableau des prix reçus;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par François MASSÉ **Le** 2013-09-11 09:04

Signataire :

François MASSÉ

Directeur
Sécurité incendie de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1136178006

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Concept Controls Québec Inc., pour la fourniture de détecteur de gaz de modèle Gas Alert Max-XT2 et la mise à niveau des stations fixes de modèle MicroDock2 . Pour une somme maximale de 105 156,14\$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-13088 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), de par sa mission, répond à une multitude d'interventions et à maintes occasions, ces appels font l'objet d'analyses de gaz s'échappant des différents lieux d'interventions. Le détecteur de gaz est un élément essentiel au travail du pompier, tant pour sa sécurité que pour assurer celle du citoyen. Celui-ci est utile pour plusieurs types d'interventions, soit :

- fuite de gaz;
- odeur suspecte;
- monoxyde de carbone;
- gaz inflammable;
- taux d'oxygène;
- etc.

Le SIM a priorisé le renouvellement des détecteurs de gaz puisque certaines pièces d'équipements, à plus de 90%, ne pourront plus être acquises. Ces dernières sont devenues désuètes. Toutes les autopompes du service sont équipées d'un détecteur. Nous comptons 70 autopompes en service et 29 autopompes de réserve.

Ce renouvellement est influencé par les facteurs suivants;

- La désuétude du mode de fonctionnement des tests d'étalonnage.
- Les coûts des réparations qui excèdent ceux de remplacement de l'appareil.
- Fiabilité et véracité des lectures aux niveaux opérationnels en liens avec leurs entretiens.
- Application du programme de prévention pour la SST.

En 2005, la ville de Montréal a octroyé un contrat de 3 ans pour l'acquisition de détecteur de gaz de marque BW (**Appel d'offres No : 05-8350**).

La première génération acquise par le SIM a été fabriquée avant 2005. Ces appareils étant rendus à la fin de leurs vies utiles, la présente démarche a pour objectif de renouveler 90 détecteurs de gaz (pouvant mesurer simultanément dans l'atmosphère les concentrations de quatre gaz) ainsi que les 100 stations fixes. Les détecteurs seront utilisés comme suit: 70 utilisés pour les autopompes, 5 pour des formations et 15 pour la constitution d'une réserve pour la durée des réparations pour assurer qu'un appareil fonctionnel soit disponible sur toutes les unités en tout temps.

Il a été convenu que, à la suite d'une analyse interne des besoins au sein du service, un type de détecteur similaire à ce que le SIM possède déjà, répondrait au besoin (avec technologie actualisée), tant pour les équipes spécialisées en matière dangereuse que pour les équipes régulières de pompier sur le terrain. En plus, les équipes spécialisées possèdent une panoplie de détecteurs spécifiques, répondant à un besoin précis. Pour nos équipes sur le terrain, un détecteur simple et fiable est essentiel pour la sécurité de tous.

En conclusion, l'objectif du Service de sécurité incendie de Montréal est d'amorcer un plan de renouvellement des détecteurs de gaz et la mise à niveau des stations fixes sur les véhicules afin de répondre aux besoins opérationnels et de réduire l'impact budgétaire.

L'appel d'offres #13-13088 a été lancé le 24 juillet 2013. Les soumissions ont été déposées et ouvertes le 12 août 2013. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG 1052592001 – 27 avril 2005

Accorder un contrat à la compagnie Century Vallen, pour la fourniture sur demande de détecteurs 4 gaz et leurs accessoires, pour une période de trente-six (36) mois. Au montant de 934 578.13 \$ – Appel d'offres sur invitation 05-8350 – 3 soumissionnaires.

DG 10505661001 – 1er juin 2005

Autoriser une dépense de 199 942,95 \$ (taxes incluses) pour faire l'acquisition de 51 appareils de détection et de mesure de quatre différents gaz de marque BW dans le cadre du contrat octroyé à la firme Century Vallen.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre pour le renouvellement des détecteurs de gaz sur toutes les autopompes du SIM, tout en conservant les bases qui seront actualisées, ainsi que leurs entretiens et réparations.

Une garantie de 2 ans sur les appareils de détection incluant la mise à jour des stations est applicable et inclut le remplacement de 2 capteurs durant les deux années suivantes.

L'entretien des détecteurs de gaz sera, pour une période de deux ans, effectué par la firme Concept controls Inc.

JUSTIFICATION

Pour des raisons de santé et sécurité (exactitude et fiabilité des lectures sur les lieux d'interventions), et pour des raisons d'approvisionnement de pièces, le SIM se doit de procéder au renouvellement des détecteurs du service.

Analyse des soumissions

Tel que spécifié dans les conditions d'appel d'offres, le contrat est octroyé en entier, au plus

bas soumissionnaire conforme. L'offre du plus bas soumissionnaire, soit Concept Controls Québec inc., au montant de 105 156,14 \$, est conforme à l'appel d'offres 13-13088 et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Prix (tx incl.)
1	Concept Controls Québec inc.	oui	91 460,00 \$	105 156,14 \$
2	AV-TECH Inc.	oui	149 000,00 \$	171 312,75 \$
3	3555844 Canada inc	oui	150 164,50 \$	172 651,63 \$
Estimation (fait à l'externe)			120 000,00 \$	137 970,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)				146 772,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				39,58%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				67 495,50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				64,19%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				-32 813,86 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)				-23,78%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)				66 156,62 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)				62,91%

Notez que l'écart de coût entre Concept Controls Québec inc. et les deux autres soumissionnaires est dû au fait que ce dernier est distributeur et les autres sont des revendeurs.

Les détecteurs de gaz sont de l'équipement hautement spécialisé et les changements technologiques fréquents nous obligent à avoir recours à des firmes spécialisées dans le domaine pour obtenir des estimations. L'estimation fait suite à une soumission budgétaire d'un fournisseur et calculée selon nos besoins internes. Reçu le 2 août 2012, elle avait été demandée à la firme Concept Controls Québec Inc. qui est l'adjudicataire du présent dossier. Cette firme étant responsable de l'entretien des équipements existants, nous avons sollicité leur expertise afin d'établir les coûts potentiels menant au présent octroi de contrat. Le service a agi en toute bonne foi en respectant le délai de six (6) mois prescrit dans l'encadrement administratif C-AJ-AJEF-D-12-001.

L'écart entre l'estimation et le prix reçu par le plus bas soumissionnaire est justifié par la présence sur le marché de plusieurs firmes pouvant soumettre une proposition. Cette compétition oblige les soumissionnaires à être plus agressifs afin d'obtenir le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal dans le compte « Atelier mécanique et électricité, achats de biens non capitalisés, Détecteur ».

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources en permettant le remplacement des détecteurs de gaz qui ont atteint leur limite de durabilité. Des économies seront réalisées à deux niveaux. Premièrement, les coûts d'entretien dépassent les coûts engendrés par cet achat. Deuxièmement, en récupérant et faisant la mise à niveau des stations fixes déjà existantes sur les véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Années	Coûts réparations
2011	41 863,47 \$
2012	100 230,88 \$
2013*	46 233,17 \$
* données comptabilisées au 22 juin 2013	
Total	188 327,52 \$

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-remplacement de ces équipements pourrait avoir des conséquences directes sur le service offert à la population montréalaise en cas de sinistres. Leurs mises à niveaux ou renouvellements sont donc essentiels.

Le tout pourrait avoir un impact au niveau de la santé et sécurité de nos pompiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin octobre 2013 - Réception des détecteurs

Octobre et novembre 2013 - Formation, installation et mise à niveau des stations fixes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux derniers règlements en vigueur. De plus, le devis comprend les clauses anti-collusion.

Ce dossier respecte les encadrements administratifs "Contingences, incidences et déboursées dans les contrats" (C-OG-DG-D-12-010), "Confidentialité des estimations des contrats" (C-OG-DG-D-12-005), "Règle selon laquelle une entreprise ne peut soumissionner si elle a participé à l'élaboration des Documents d'appel d'offres public dans les six (6) mois le précédent (DIRECTIVE)"- (C-AJ-AJEF-D-12-001) et la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Nadine GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvan FRECHETTE
Chef aux opérations

Tél : 514 280-1740
Télécop.: 514 872-6894

ENDOSSÉ PAR

Sylvain MIREAULT
Chef de division

Tél : 514-872-4730
Télécop. : 514 872-6894
Date d'endos. : 2013-07-11

Dossier # :1136178006



Dossier # : 1133456001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro inc., pour l'extension de leur réseau, pour la nouvelle casernes de pompiers no 59 qui sera située au 18 661 boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une somme maximale de 74 848,73 \$, taxes incluses / Accepter une aide financière conditionnelle au contrat de 7 250 \$.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro inc., pour l'extension de leur réseau, pour la nouvelle casernes de pompiers no 59 qui sera située au 18 661 boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 848,73 \$, taxes incluses;
2. d'accepter, en contrepartie, une contribution financière de 7 250 \$ provenant de ladite société, selon les termes et conditions stipulés au contrat de service;
3. d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et des transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à signer ce contrat de service pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1133456001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro inc., pour l'extension de leur réseau, pour la nouvelle caserne de pompiers no 59 qui sera située au 18 661 boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une somme maximale de 74 848,73 \$, taxes incluses / Accepter une aide financière conditionnelle au contrat de 7 250 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2012, le conseil d'agglomération a autorisé l'octroi du contrat de construction de la caserne de pompiers no 59 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Les travaux de construction du bâtiment sont déjà en cours et requièrent que le branchement au gaz soit effectué rapidement par Gaz Métro.

Lors de la conception du projet de la caserne de pompiers no 59, il a été considéré que la meilleure stratégie de chauffage de ce bâtiment passerait par le gaz naturel.

Le réseau de Gaz Métro est déjà présent sur le boulevard Pierrefonds. Une prolongation de celui-ci sur une distance d'environ 247 mètres est nécessaire pour acheminer le gaz naturel au bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0397 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Les Constructions Venne et Fils Itée pour les travaux de construction de la caserne de pompiers numéro 59, située au 16881 boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 7 127 516,75 \$, taxes incluses;

CE12 1259 - 8 août 2012 - Autorisation de lancer d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction de la caserne de pompiers no 59 située au 18661, boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (bâtiment 2995);

CG11 0326 - 28 septembre 2011- Approbation un projet de convention par lequel Rubin et Rotman associés, architecte, et Dessau inc., ingénieur, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 608 776,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11647, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CG10 0371 - 28 octobre 2010 - Adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015;

CG08 0657 - 18 décembre 2008 - Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Gaz Métro pour l'extension du réseau, un branchement et la pose du nouveau compteur de gaz à l'endroit prévu près du bâtiment. Le contrat prévoit également la distribution de gaz naturel (tarif D1) pour une durée maximale de cinq ans, assujetti aux changements tarifaires approuvés par la Régie de l'énergie. Gaz Métro est propriétaire de ces conduites de distribution et est le seul à pouvoir intervenir sur son réseau. Ce faisant, il doit être considéré comme un fournisseur unique et pour cette raison le contrat sera octroyé de gré à gré. Rappelons que Gaz Métro est le seul fournisseur habilité à distribuer du gaz naturel à Montréal.

JUSTIFICATION

La Direction des stratégies et transactions immobilière (DSTI) gère le budget énergétique du parc immobilier du SIM et la caserne no 59 en fera partie. Les règles d'affaires de Gaz Métro et l'aide financière remise par l'entreprise nécessitent la signature d'un contrat par le directeur de la DSTI. Ce contrat est relatif au branchement, au transport et à la distribution du gaz naturel et s'établit sur une période de 60 mois. La consommation annuelle minimale pour cette période est 3 500 m³.

Le réseau de gaz n'étant pas disponible dans le secteur de la caserne, la construction d'une nouvelle conduite est requise pour que Gaz Métro puisse assumer son obligation de distribution. Comme approuvé par la Régie de l'énergie, lorsque l'adresse de service n'est pas reliée au réseau de distribution, le distributeur évalue le coût des travaux requis et les revenus générés par le raccordement de l'adresse de service au réseau de distribution. Lorsque les revenus générés par le raccordement de l'adresse de service au réseau de distribution ne permettent pas au distributeur de rentabiliser ses investissements, selon l'évaluation du coût des travaux requis, aux conditions approuvées par la Régie, le distributeur peut, à la conclusion du contrat, convenir avec le client d'une contribution financière à payer par le client. Cette contribution financière représente la partie de la Ville du coût des travaux pour l'extension du réseau. Aucune estimation n'a pu être faite au préalable faute d'informations suffisantes.

Les tarifs de Gaz Métro sont réglementés par la Régie de l'énergie et sont en vigueur en décembre de chaque année pour une durée de douze (12) mois. Ces tarifs sont toutefois sujets à des révisions annuelles approuvées par la Régie.

Une estimation de consommation a été produite par Gaz Métro inc. et vérifié par l'équipe de l'énergie et l'environnement de notre direction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût annuel d'énergie du nouveau bâtiment est évalué à environ 36 000,00 \$ dont environ 14,7 % ira pour la fourniture de gaz naturel; l'autre 85,3 % ira pour la fourniture d'électricité.

Des aides financières seront remises par Gaz Métro au montant de 7 250,00 \$ pour appareils efficaces, notamment, pour l'installation d'une chaudière et d'un chauffe-eau à condensation. Ces aides seront remises au SIM une fois que la DSTI les aura reçues.

Les coûts en énergie doivent être prévus au budget du SIM, uniquement quand la caserne sera en opération. La gestion de la facturation de l'énergie sera assumée par la DSTI.

Le coût pour l'extension du réseau pour desservir la caserne de pompiers no 59 correspond à un montant de 65 100,00 \$ avant taxes, soit un montant de 74 848,73 \$. Cette contribution financière représente 88,9 % du coût total des travaux.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La décision d'installer un système utilisant le gaz naturel représente la meilleure des options disponibles et s'inscrit au plan de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat doit être signé dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder le projet de construction et/ou de devoir payer des coûts supplémentaires si le branchement n'était pas effectué le plus rapidement possible.

La Ville pourrait s'exposer à une pénalité si aucun gaz naturel n'était consommé. Les coûts de Gaz Métro inc. sont amortis sur une période de temps et des consommations anticipées puisqu'une extension du réseau est nécessaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux : automne 2013

Début du contrat d'approvisionnement en gaz prévu : automne 2013

Fin du contrat : automne 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : « Confidentialité des estimations des contrats » et « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Guy AUCOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-8634
Télécop.: 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957
Télécop. : 514 280-3597

Danielle Lavigne, chef de section
Section gestion immobilière -
agglomération
Tél.: 514 872-7977

Date d'endos. : 2013-07-18

Dossier # :1133456001



Dossier # : 1131415041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages d'Amour Inc., pour des travaux de raccordement de conduites d'eau potable entre les arrondissements de Lachine et de LaSalle. Dépense totale de 171 943.70\$, taxes incluses (contrat: 166 943.70\$ + incidences: 5 000 \$) - Appel d'offres public numéro 13-13015 (n/d S-1310)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 171 943.70 \$, taxes incluses, pour des travaux de raccordement de conduites d'eau potable entre les arrondissements de Lachine et de LaSalle., comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages D'Amour Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 943.70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13015;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2013-08-30 11:33

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1131415041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages d'Amour Inc., pour des travaux de raccordement de conduites d'eau potable entre les arrondissements de Lachine et de LaSalle. Dépense totale de 171 943.70\$, taxes incluses (contrat: 166 943.70\$ + incidences: 5 000 \$) - Appel d'offres public numéro 13-13015 (n/d S-1310)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de

Montréal. Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie de gestion plus performante des infrastructures de l'eau. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. En effet, le secteur de l'arrondissement de Lachine, délimité par les rues Chemin du Canal et Chemin LaSalle, incluant les rues McLaughlin et Chemin du Musée, était normalement alimenté par deux conduites de 350 mm, construites respectivement en 1896 et en 1917, et passant sous le canal de Lachine. La conduite datant de 1896 a été la première abandonnée aux environs des années 90. Nous soupçonnons fortement que cet abandon soit lié à des bris survenus sur la conduite.

De plus, en 2007, un bris d'aqueduc a obligé les responsables de l'arrondissement à fermer définitivement la deuxième conduite datant de 1917, puisque le bris est situé directement sous le canal et les travaux de remplacement ou de réparation seraient complexes et onéreux.

De ce fait, ce secteur est donc alimenté actuellement par une conduite de 150 mm, aménagée en 1999, pour les besoins de l'ancienne usine de la Dominion Bridge et, fait important à souligner, cette conduite passe également sous le canal de Lachine. Ainsi, ce secteur est placé dans une situation d'entière dépendance vis-à-vis le bon fonctionnement de cette conduite. Il faut donc un plan de relève afin d'assurer la flexibilité du réseau. C'est dans cette optique que la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et l'arrondissement de Lachine ont décidé de la pertinence de la construction d'un raccordement d'aqueduc entre les réseaux de LaSalle et Lachine, à l'intersection des rues Lyette et Chemin LaSalle.

Cette proposition a d'ailleurs fait l'objet d'une analyse réalisée à l'automne 2008 par le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Direction de la production de l'eau potable, Division ingénierie et construction, Section plan directeur aqueduc.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié le **12 juin 2013** sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal **La Presse** et les soumissions ont été ouvertes le 8 juillet 2013 après **26 jours** de publications. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre vingt (180) jours qui suivent sa date d'ouverture. L'exécution des travaux se fera sous l'autorité de l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1469 - 21 septembre 2011 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaire d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel (1114467003).

CA12 19 0358 - 2 octobre 2012 - Recommander au comité exécutif d'autoriser une dépense totale de 128 243,12 \$ pour des travaux de raccordement de conduites d'eau potable entre l'arrondissement de Lachine et l'arrondissement de LaSalle; d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin au prix de sa soumission, soit au prix total de 128 243,12 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1229; d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de deux chambres de vannes et en l'installation d'une nouvelle conduite d'aqueduc de 300 mm sur une longueur d'environ 15 mètres linéaires. Une vanne d'aqueduc de 300 mm et un régulateur de débit de pression seront installés dans une des chambres de vanne. Une autre vanne d'aqueduc de 300 mm et un compteur d'eau seront installés dans la deuxième chambre de vanne.

Le processus d'appel d'offres s'est fait par voie publique. Sur onze (**11**) preneurs de cahier de charge dont la liste complète se retrouve en pièce jointe, quatre ont déposé une soumission, soit **36** % des preneurs de cahier de charge. Dans le présent dossier, l'enveloppe des contingences est de 13 200.00\$ (avant taxes), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Des frais incidents de 5 000 \$, taxes incluses, seront ajoutés aux dépenses du contrat des travaux de raccordement d'aqueduc entre les arrondissements de LaSalle et de Lachine. Ce montant servira à couvrir les dépenses liées à d'éventuels travaux et/ou services professionnels réalisés par des tiers comme le contrôle qualitatif des matériaux pendant les travaux de construction.

JUSTIFICATION

Il ne s'agit pas du premier appel d'offres lancé pour les travaux de raccordement d'aqueduc entre les arrondissements de LaSalle et Lachine. En effet, un premier appel d'offres (LAC-PUB-1229) a été publié le 5 juillet 2012 par la section des ressources matérielles de l'arrondissement de Lachine sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal Constructo et les soumissions ont été ouvertes le 16 août 2012 après 43 jours de publications. Cependant, alors que l'arrondissement de Lachine avait déjà adopté une résolution recommandant au comité exécutif, l'octroi du contrat à Pavages d'amours Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le comité exécutif de la ville de Montréal a pris la décision à l'automne 2012, de suspendre l'octroi de contrats publics relatifs aux travaux d'infrastructures non urgents sur son territoire et ce, dans la foulée des allégations de collusions et de corruption dans l'industrie de la construction. Le comité exécutif n'a donc jamais procédé à l'octroi de ce contrat qui relevait de sa compétence. Les circonstances qui précèdent ont débouché sur l'annulation de l'appel d'offres LAC-PUB-1229.

En outre, avec l'avènement de la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, ces travaux ont dû être inscrits dans un décret adopté par le gouvernement du Québec

conformément à l'article 86 de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Il s'agit du décret 96-2013 du 13 février 2013. Un nouvel appel d'offres public (numéro 13-13015) a par la suite été lancé par la Direction de l'approvisionnement, de concert avec la Division des études techniques de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine en juin 2013 aux mêmes termes et conditions que le précédent. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 juillet 2013 après **26 jours** de publications. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre vingt (180) jours qui suivent leur date d'ouverture.

Quatre des onze firmes qui ont pris possession des documents, ont fourni une soumission.

Suite à l'ouverture des soumissions, il s'est avéré que sur les quatre firmes soumissionnaires, deux, dont le plus bas soumissionnaire n'ont pas fourni dans leurs soumissions, la preuve d'une demande d'autorisation préliminaire à l'Autorité des marchés financiers avant la date limite de dépôt de soumissions. Les deux autres soumissionnaires, dont le deuxième plus bas soumissionnaire, avaient quant à eux déjà reçu leur autorisation de la part de l'AMF et en ont fourni la preuve dans leurs soumissions. De plus, après vérification auprès du plus bas soumissionnaire, il n'a jamais présenté de demande d'autorisation à l'autorité des marchés financiers, mais se montrait disposé à en présenter une.

Face à cette situation quelque peu particulière, nous avons jugé pertinent de demander un avis du contentieux de la Ville afin de connaître nos options pour la suite des choses. Suite à cet avis, il s'avère que les soumissions des firmes n'ayant pas déposé leurs demandes d'autorisation préliminaires à l'AMF avant la date limite de dépôts des soumissions, y compris la plus basse soumission, devraient être déclarées non conformes et rejetées et ce, conformément à ce qui est stipulé dans le décret 96-2013 du 13 février 2013.

Les noms des quatre soumissionnaires et les montants de leurs soumissions sont disponibles ci-dessous :

Firmes Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Constructions P.R.V. Inc	131 430.22 \$	13 143.02 \$	144 573.24 \$
Pavages d'Amours Inc.	151 767.00 \$	15 176.70 \$	166 943.70 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	172 272.79 \$	17 227.28 \$	189 500.07 \$
Excava-Tech Inc.	227 707.99 \$	22 770.80 \$	250 478.79 \$

Les firmes Constructions P.R.V. Inc et Les Entrepreneurs Bucaro, n'ayant pas fourni dans leurs soumissions, la preuve du dépôt de leurs demandes d'autorisation préliminaire avant la date d'ouverture des soumissions, ont été déclarées non conformes et rejetées.

Les firmes Pavages d'Amours Inc., et Excava-Tech Inc., ayant déjà obtenu leur autorisation de l'Autorité des marchés financiers, ayant fourni une copie de cette autorisation dans leurs documents de soumissions et étant conformes par ailleurs à toutes les exigences des documents d'appels d'offres ont été déclarées conformes.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation de la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine et le montant de l'octroi:

Firmes Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Pavages d'Amours Inc.	151 767.00 \$	15 176.70 \$	166 943.70 \$
Excava-Tech Inc.	227 707.99 \$	22 770.80 \$	250 478.79 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	125 437.73 \$	12 543.77 \$	137 981.50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			208 711.24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse) x 100			25.02%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			83 535.09 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			50.04%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			28 962.20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			20.99%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			83 535.09 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			50.04%

L'estimation de la Division des études techniques de l'arrondissement de Lachine est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'œuvre réels du marché actuel. L'écart entre l'estimation de la Division des études techniques de l'arrondissement de Lachine et la plus basse soumission conforme est de 20.99 %. Cet écart aurait été de 4.78% si le plus bas soumissionnaire n'avait pas été déclaré non conforme et ce, uniquement en lien avec les exigences du décret 96-2013 du 13 février 2013, découlant de l'application de la Loi sur les contrats publics. **L'écart de 20.99% est donc attribuable pour l'essentiel au respect des obligations découlant de la loi 1 sur les contrats publics qui nous a conduit au rejet de plusieurs soumissions dont la plus basse. De plus, ces travaux ont suscité très peu d'intérêts de la part des preneurs de cahiers. Seulement 36% d'entre eux ont soumissionné sur ce contrat. Cette faible participation se solde en général par des prix plus élevés, la concurrence étant moins forte.**

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1 soit le 96-2013 en date du 13 février 2013.

Pavages d'Amours Inc., a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF le 18 avril 2013. L'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 17 avril 2016. Il n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne figure pas sur la liste des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec. De plus, il n'a pas de restrictions imposées sur sa licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ).

De plus, Pavages d'Amours Inc., ne fait pas partie de la liste des entreprises à déclarer non conforme en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Étant donné le caractère urgent de ces travaux qui permettront de palier à la précarité de

l'approvisionnement en eau du secteur concerné, étant donné que nous avons déterminé et évalué toutes les options envisageables, étant donné que nous avons à coeur le bien être de nos citoyens, nous recommandons l'octroi de ces travaux dans les plus brefs délais, afin de garantir à nos citoyens un niveau de service adéquat. En effet, tout bris d'aqueduc sur la conduite de 150 mm alimentant le secteur concerné compromettrait l'approvisionnement en eau pour les résidents, le temps des travaux.

Nous estimons que le statu quo n'est pas une option dans ce dossier et que les bénéfices de l'octroi de ce contrat pour l'arrondissement seront significatifs.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Pavages d'Amours Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences des cahiers de charges et de la Loi sur l'octroi de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense totale de 171 943.70\$, (taxes, contingences et incidences incluses), est assumée par la ville centrale puisqu'elle concerne des travaux de construction de conduites d'eau potable sur le réseau secondaire. Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. Cette dépense est admissible au programme TECQ dont le taux de subvention est de 100 %.

Les coûts associés aux travaux de raccordement d'aqueduc s'élèvent à 166 943.70 \$ (taxes et contingences incluses) et sont majorés de 5 000 \$ (taxes incluses) afin d'assumer les frais liés à d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de laboratoire...etc.

Le détail de l'information budgétaire et comptable se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le raccordement entre le réseau d'aqueduc secondaire de l'arrondissement de Lachine et l'arrondissement de LaSalle assurera une alimentation en eau potable pour les citoyens du secteur, délimité par les rues Chemin du Canal et Chemin LaSalle, incluant les rues McLaughlin et Chemin du Musée, et ce, même en cas de bris d'aqueduc dans l'arrondissement de Lachine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce secteur est alimenté par une conduite de 150 mm, aménagée en 1999. Cette conduite passe sous le canal de Lachine. Ainsi, ce secteur est placé dans une situation de dépendance vis-à-vis le bon fonctionnement de cette conduite. Il faut donc un plan de relève afin d'assurer la flexibilité du réseau et dans le but de pallier au problème. Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, la Division des études techniques de l'arrondissement de Lachine vous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique que les secteurs visés par le raccordement de l'aqueduc secondaire entre les arrondissements de Lachine et de LaSalle demeurent à risque élevé pour l'approvisionnement en eau potable advenant un bris sur la conduite.

Il n'y a pas d'impact sur la circulation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera mise en place par la Direction des communications de l'arrondissement de Lachine ainsi que l'arrondissement de LaSalle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat: Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux: Septembre 2013

Fin des travaux: Novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants:

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive <<Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats>>(C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive <<Gestion des estimations des contrats>> (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive <<Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques _ frauduleuses dans l'industrie de la construction>> (C-OG-SCRAM-D-12-001);

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne PIETTE
Préposée au soutien administratif

Tél : 514 634-3471 poste 804

Télécop.: 514 634-8166

ENDOSSÉ PAR

Euloge AMOUSSOU
Ingénieur

Tél : 514 634-3471 # 383

Télécop. : 514-634-8166

Date d'endos. : 2013-08-26

Dossier # :1131415041



Dossier # : 1130015002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 79 000 \$ à cinq organismes pour la réalisation de cinq projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 79 000 \$ à cinq organismes pour la réalisation de cinq projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Centre Turbine	15 000 \$
Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse	15 000 \$
Missions Exeko	15 000 \$
Compagnie musicale La Nef	17 000 \$
Joe, Jack et John	17 000 \$
TOTAL	79 000 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-09-12 14:53

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130015002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 79 000 \$ à cinq organismes pour la réalisation de cinq projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise l'accessibilité des citoyens à la culture, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place deux programmes qui favorisent les activités d'animation, de sensibilisation et de médiation culturelle auprès de clientèles ciblées, généralement plus éloignées de l'offre culturelle (jeunes, communautés culturelles...) : le Programme montréalais d'action culturelle et le Programme partenariat, culture et communauté.

Le but du Programme montréalais d'action culturelle est de soutenir les initiatives des milieux culturels professionnels visant une meilleure accessibilité culturelle et facilitant l'appropriation de la culture par les citoyens montréalais. Le but du Programme partenariat, culture et communauté est de développer des partenariats structurants entre les organismes culturels professionnels et les organismes communautaires montréalais, afin de mettre en place des activités culturelles permettant le développement culturel des clientèles montréalaises sensibles et l'amélioration de leur qualité de vie.

Dans le cadre de ces programmes, le MCC et la Ville de Montréal ont convenu d'appuyer certains projets sur plus d'une année, soit deux ou trois ans. Le soutien financier à une deuxième ou à une troisième année est conditionnel à la remise d'un bilan satisfaisant de l'étape précédente.

Actuellement, cinq projets pluriannuels sont en cours de réalisation. La Direction de la culture et du patrimoine a reçu les bilans de la première phase de ces projets. Après analyse par les gestionnaires des Programmes de la Direction de la culture et du patrimoine, ces bilans ont été jugés conformes aux attentes. La deuxième étape de ces projets peut donc être soutenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La première phase des projets du Centre Turbine, de la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse et de Missions Exeko a été appuyée dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2012. Elle était liée à la résolution suivante :
Résolution CE12 1023 - Séance 20 juin 2012 : Accorder un soutien financier totalisant 304 700 \$ à 28 organismes dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2012 de

l'Entente MCC/Ville 2012-2015.

La première phase des projets de la Compagnie La Nef et la Compagnie Joe, Jack et John a été appuyée dans le cadre du Programme Partenariat Culture et Communauté 2012. Elle était liée à la résolution suivante:

Résolution CE12 1915 - Séance 28 novembre 2012 : Accorder un soutien financier totalisant 230 000 \$ à seize (16) organismes culturels montréalais ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme partenariat, culture et communauté 2012 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015.

DESCRIPTION

Les gestionnaires proposent de procéder aux versements suivants pour les cinq projets précédemment évalués admissibles à une contribution pluriannuelle de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Les montants versés à ces organismes en 2013 sont les mêmes que ceux octroyés l'année précédente.

Programme montréalais d'action culturelle 2013

Organisme	% du budget	Subvention accordée
Centre Turbine, phase II, projet Tourner, écouter et habiter : le corps	60 %	15 000 \$
Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse, phase II, projet Coup de pouce théâtre	63 %	15 000 \$
Missions Exeko, phase II, projet Tandem Créatif	33 %	15 000 \$
TOTAL		45 000 \$

Programme de partenariat culture et communauté 2013

Organisme	% du budget	Subvention accordée
Compagnie La Nef, phase II, projet Création de contes musicaux / avec La maison des enfants de l'Île de Montréal	44 %	17 000 \$
Joe, Jack et John, phase II, projet Théâtre et trisomie / avec le Regroupement pour la Trisomie 21	90 %	17 000 \$
TOTAL		34 000 \$
GRAND TOTAL		79 000 \$

Les descriptions des projets soutenues sont les suivantes:

Le Centre Turbine est un centre de création, de formation, de recherche et de diffusion de pratiques actuelles qui, avec le projet « Tourner, écouter et habiter : le corps » propose des rencontres inédites entre des élèves nouvellement arrivés au Québec, des artistes en arts visuels et médiatiques et des contes urbains. Le Centre Turbine intègre des actions de médiation culturelle pour des jeunes allophones de l'école secondaire Jeanne-Mance et leurs enseignants.

Le projet de la Maison Théâtre allie théâtre et aide aux devoirs. Il permet aux enfants ciblés

résidant en face de la Maison Théâtre, soit aux Habitations Jeanne-Mance, de voir du théâtre, de s'exprimer par l'art dramatique et de vivre des succès scolaires grâce à des ressources culturelles. Les parents des participants ont aussi accès à des activités de sensibilisation au théâtre.

Missions Exeko a mis en place un espace d'échange créatif où des artistes professionnels accomplis et des artistes émergents atteints de déficience intellectuelle, créent quotidiennement avec leur différence et leur talent, en compagnonnage.

La Compagnie musicale La Nef développe des cocréations de contes musicaux destinés aux enfants de 5 à 12 ans, en partenariat avec la Maison des enfants du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Ateliers et visites de lieux professionnels de diffusion culturelle sont également au programme.

Joe, Jack et John propose un partenariat avec le Regroupement pour la Trisomie 21. Dédié aux jeunes adultes, le projet met de l'avant des contacts avec des artistes professionnels ainsi que des ateliers hebdomadaires de théâtre auprès des jeunes adultes vivant avec la Trisomie 21.

JUSTIFICATION

Développés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le Programme montréalais d'action culturelle et le Programme partenariat, culture et communauté visent à accompagner les clientèles montréalaises, particulièrement les clientèles sensibles, dans les apprentissages culturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les subventions des quatre dernières années accordées par la Direction de la culture et du patrimoine aux organismes soutenus dans le cadre de ce sommaire, incluant les subventions du présent sommaire, sont les suivantes:

Nom de l'organisme	2013	2012	2011	2010
Centre Turbine	15 000 \$	29 000 \$	28 000 \$	9 000 \$
Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse	40 000 \$	40 000 \$	55 000 \$	82 045 \$
Missions Exeko	23 000 \$	15 000 \$	24 000 \$	s.o.
Compagnie musicale La Nef	17 000 \$	17 000 \$	s.o.	s.o.
Joe, Jack et John	17 000 \$	17 000 \$	14 000 \$	15 000 \$

Les montants de subventions recommandés cette année pour les engagements pluriannuels des programmes totalisent soixante et dix neuf mille dollars (79 000 \$). Ils proviennent des crédits alloués dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Ces montants sont liés aux recommandations de crédits suivantes : n° 13-2.3.2-060 et n° 13-.2.3.3-05

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 313580.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme montréalais d'action culturelle et le Programme partenariat, culture et communauté atteignent plusieurs objectifs de l'Agenda 21 de la culture, notamment :

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les jeunes, les communautés et les familles et;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts afin de permettre aux citoyens montréalais de s'approprier la culture. En appuyant des projets sur plus d'une année, les initiatives sont bonifiées et approfondies au profit des clientèles ciblées, en particulier les clientèles sensibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

octobre 2013 Octroi des subventions aux organismes pour la deuxième phase de leur projet
novembre 2013 - novembre 2014 Réalisation de la deuxième phase des projets par les organismes
décembre 2014 Dépôt, par les organismes, du bilan de la deuxième phase de leur projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 \$. Le service des Affaires juridiques et de l'Évaluation foncière a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAROCQUE
Commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
CHEF DE DIVISION

Tél : 514-872-6295
Télécop.: 514- 872-5588

Tél : 872-5592
Télécop. : 514 - 872-5588
Date d'endos. : 2013-09-05

Dossier # :1130015002



Dossier # : 1130699001

Unité administrative responsable : Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division expertise et du soutien technique

Niveau décisionnel proposé : Comité exécutif

Projet : -

Objet : Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2013, qui se tiendra du 2 au 4 décembre 2013, dont la thématique est "La somme de nos compétences au service des citoyens".

Il est recommandé :

1. d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2013, qui se tiendra du 2 au 4 décembre 2013;
2. d'imputer cette dépense entièrement assumée par la ville centrale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-09-12 16:54

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1130699001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division expertise et du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2013, qui se tiendra du 2 au 4 décembre 2013, dont la thématique est "La somme de nos compétences au service des citoyens".

CONTENU

CONTEXTE

Organisme à but non lucratif constitué en 1994, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) oeuvre de concert avec les experts du génie civil au développement des connaissances et du savoir-faire dans le domaine des infrastructures municipales. Le CERIU s'est donné comme mission d'être le réseau d'expertise et de référence œuvrant à la pérennité des infrastructures municipales et de devenir un agent mobilisateur afin de guider l'ensemble des municipalités vers une saine gestion des infrastructures. Il offre ainsi aux municipalités une expertise neutre et fiable grâce à la collaboration de partenaires corporatifs, municipaux, universitaires et gouvernementaux. Le CERIU organise aussi des événements et des sessions de formation technique à l'attention de tous les intervenants dans le domaine des infrastructures au Québec. Cette année, sous le thème «La somme de nos compétences au service des citoyens», le CERIU organise la 19^e édition de son congrès INFRA 2013 qui se tiendra à Québec du 2 au 4 décembre 2013. Ce congrès abordera divers enjeux associés au vieillissement des structures, aux normes environnementales et à la densification des territoires qui constituent quelques uns des défis auxquels les spécialistes de plusieurs disciplines doivent trouver des solutions et miser sur de meilleures pratiques, de nouveaux matériaux et des procédés. Dans une perspective de développement durable, le défi est de taille: il faut des solutions adaptées et rentables qui respectent la capacité financière des municipalités et les besoins des citoyens.

Réunissant plus de 1000 participants, cet événement majeur se veut le lieu par excellence d'échanges et de réseautage des spécialistes, des acteurs, des intervenants et des décideurs d'ici et d'ailleurs œuvrant dans le domaine des infrastructures. Des études de cas, des recherches ainsi que des technologies et nouvelles méthodes qui font figure d'exemples dans la mise sur pied de stratégies optimales pour le maintien des actifs seront présentées et animeront les discussions dans le cadre de ce Congrès. Par ailleurs, plusieurs exposants et partenaires démontreront par leur présence à cet événement leur volonté à soutenir un événement majeur comme INFRA 2013 et participeront aux échanges et discussions sur le développement et la transmission du savoir-faire et de l'expertise. Plusieurs grandes

municipalités et entreprises du Québec ont déjà confirmé au CERIU leur participation financière à titre de partenaires au congrès INFRA2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1698 – 27 octobre 2010 – Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du colloque INFRA 2010 sur « La gestion intégrée des infrastructures municipales au cœur du développement durable », du 15 au 17 novembre 2010.

CE11 1742 – 2 novembre 2011 - Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du colloque INFRA 2011, du 7 au 9 novembre 2011, et dont la thématique portera sur *L'infrastructure : un support incontournable à la vitalité municipale.*

CE12 1075 - 27 juin 2012 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du colloque INFRA 2012, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2012, et dont la thématique portera sur les « Infrastructures Municipales »

DESCRIPTION

Par sa contribution financière au montant de 10 000 \$ pour le congrès INFRA 2013 du CERIU, la ville de Montréal contribue au rayonnement de sa métropole et démontre sa volonté à soutenir un événement majeur en infrastructures municipales qui favorise le développement du savoir-faire et de l'expertise, mobilise l'expertise multidisciplinaire de décideurs, ingénieurs, urbanistes, gestionnaires et chercheurs et consolide des liens privilégiés entre des réseaux porteurs d'innovations. En tant que partenaire Or à Infra 2013, la Ville de Montréal bénéficiera de certains avantages et d'une visibilité appréciable durant les trois jours du Congrès. Le plan de visibilité offert à la Ville est défini dans le document intitulé «Plan et Exposition» qui est en pièce jointe au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

En s'engageant à fournir un soutien financier pour la tenue de cet événement, la Ville de Montréal concourt à maintenir et à accroître l'expertise de ses employés et démontre également sa volonté à promouvoir le développement de technologies et de solutions innovantes pour le maintien de ses actifs municipaux dans une perspective de développement durable. À cet effet, certains experts et employés de la Ville participeront d'ailleurs à titre de conférenciers à ce congrès. Cette présence ainsi que la participation financière de la Ville à cet événement contribueront ainsi au rayonnement de Montréal sur le plan national.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits de 10 000 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement de la Direction des infrastructures, ainsi que dans celui du Service de l'eau. Les fonds seront imputés à part égale entre les deux unités d'affaires conformément aux interventions de ces unités annexés au sommaire décisionnel.

Le budget associé à la tenue de INFRA2013 est estimé à 300 000 \$, traduisant ainsi à 3,3 % le soutien financier consenti par la ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le thème des discussions et des présentations de ce Congrès situe le développement durable comme une réalité et un défi constant dans la recherche de solutions et de meilleures pratiques pour une saine gestion des infrastructures municipales et de l'espace public.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le congrès se tiendra du 2 au 4 décembre 2013 dans la ville de Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux règlements et encadrements administratifs de la Ville

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction (Alexandra GAUTHIER-BLAKE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Patrice TRUDEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921
Télécop.: 514 872-1669

ENDOSSÉ PAR

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921
Télécop. : 514 872-1669
Date d'endos. : 2013-09-06

Dossier # :1130699001



Dossier # : 1135066006

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 738 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 738 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île	« Bonjour amical »	2 760 \$
Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île	« Grands-parents et moi »	2 500 \$
Alphabétisation sans limite	« Tutorat individualisé pour adultes »	2 478 \$
Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	« Travail de milieu / de rue de Pointe-Claire »	3 000 \$

2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-09-19 15:01

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1135066006

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 738 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Ce dernier octroie à la Ville un soutien financier de 18 M\$ pour deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année. Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale
- viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des

ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1464 du 5 septembre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant un montant de 10 973,11 \$ aux organismes ci-après désignés, dont 3 000 \$ et 2 941,11 \$ à Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île, pour la réalisation des projets « Bonjour amical » et « Grands parents et moi », respectivement et 3 000 \$ à Action jeunesse de l'Ouest de Île (AJOI), pour la réalisation du projet « Travail de milieu / de rue - Ville de Pointe Claire », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2009 - 2012) - Ville de Pointe-Claire

CE11 1345 du 24 août 2011

Accorder un soutien financier non récurrent, totalisant la somme de 18 031,89 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2011, dont 2 028 \$, 3 568,20 \$ et 6 952,48 \$ à Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île pour les projets « Cours de natation pour les jeunes provenant d'un milieu défavorisé », « Bonjour Amical / Friendly Hello » et « Colloque informatif pour les aînés de la Ville de Pointe-Claire » respectivement et 2 983,21 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour le projet «Travail de milieu / de rue Ville de Pointe-Claire », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2009 - 2011) - Ville de Pointe-Claire

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011, de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal (2009 - 2012)

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009, 2010 et 2011 / approuver la proposition de répartition budgétaire de la somme de 7 M\$ pour 2009 (...)

DESCRIPTION

CENTRE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DE L'OUEST DE L'ÎLE

Projet : « Bonjour Amical »

Ce projet vise à améliorer la qualité de vie des personnes âgées vivant seules. Des étudiants et des bénévoles appelleront des aîné(e)s trois jours par semaine pour tenter d'établir une relation de confiance avec les personnes âgées à risque et d'établir des liens

entre elles et les services communautaires. L'objectif étant de les faire sortir de leur exclusion.

CENTRE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DE L'OUEST DE L'ÎLE

Projet : « Grands-parents et moi »

Le but du projet est de permettre à des grands-parents qui vivent seuls de pouvoir rencontrer leurs petits enfants dans un centre communautaire et faire des activités conjointes dans le but de renforcer les liens.

ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)

Projet : « Travail de milieu / de rue - Ville de Pointe-Claire »

Le projet vise à maintenir la présence d'un travailleur de milieu / de rue, à temps partiel, au centre d'achat Fairview de la Ville de Pointe-Claire. Son travail consistera à favoriser l'intégration des jeunes dans la communauté par l'animation et le soutien à la mise place de projets collectifs. Il offrira des services d'écoute, de soutien, de référence et d'accompagnement aux jeunes en prise avec certaines problématiques.

ALPHABÉTISATION SANS LIMITE

Projet : « Tutorat individualisé pour adultes »

Le projet vise à recruter des apprenants adultes et à mettre en place des plans d'apprentissage personnels pour chacun d'eux. Des bénévoles seront également recrutés et formés de façon à ce que chaque apprenant soit jumelé et des séances de tutorat seront planifiées. Des rapports de progression seront rédigés et des informations seront conservées pour mesurer la réussite.

JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative entre le MESS et la Ville de Montréal sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, l'ex entente en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ils ont reçu l'appui de la ville liée de Pointe-Claire. Les projets sont conformes aux balises de l'Entente Ville - MESS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien demeure non récurrent et le budget alloué par l'Entente Ville - MESS est entièrement financé par le gouvernement du Québec via le MESS. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les crédits ont été réservés avec une demande d'achat.

Organisme	Soutien octroyé		Soutien recommandé	Projet	Soutien en % du projet global
	2011	2012	2013		
Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'île	2 028,00 \$	3 000,00 \$	2 760 \$	« Bonjour Amical »	100 %
Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île	-	2 942,11 \$	2 500 \$	« Grands-parents et moi »	100 %
Alphabétisation sans limite	-	-	2 478 \$	« Tutorat individualisé pour adultes »	100%

Action Jeunesse de l'Ouest-de-île (AJOI)	2 983,21 \$	3 000,00 \$	3 000 \$	« Travail de milieu / de rue Ville de Pointe-Claire »	100 %
---	----------------	----------------	-----------------	---	-------

L'organisme AJOI a déposé une demande, approuvée par la ville de Pointe-Claire, de deux ans; il recevra un autre 3 000 \$ en 2014.

La Ville de Pointe-Claire a décidé de diminuer le soutien qu'elle accordait aux 2 projets présentés par le "Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île" ("Bonjour amical" et "Grands-parents et moi") pour mieux financer un nouveau projet, "Tutorat individualisé pour adultes", proposé par "Alphabétisation sans limite".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets vont dans le sens de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise parce qu'il permet, notamment, de poursuivre des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets contribueront à lutter contre l'exclusion des personnes âgées; à favoriser l'intégration des jeunes dans la communauté et à lutter pour contrer l'analphabétisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les activités de communication réalisées le seront conformément au protocole de visibilité publique annexé dans les pièces jointes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2013 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller en développement communautaire

Tél : 514 872-8052
Télécop.: 514 872-1527

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274
Télécop. : 514 872-9848



Dossier # : 1133767001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Nord , PDQ 35
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers à l'intersection des rues Beaubien et St-Dominique dans le secteur du poste de quartier 35, arrondissement Rosemont-Petite -Patrie vers l'intersection des rues Westbury et Plamondon dans le secteur du poste de quartier 26, arrondissement Cote-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Il est recommandé aux membres du Comité exécutif d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Beaubien et St-Dominique, dans l'arrondissement Rosemont Petite-Patrie, en créant la traverse d'écoliers desservant l'école Collège Rabbiniqne du Canada, à l'intersection des rues Westbury et Plamondon, dans l'arrondissement Côte des Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-08-27 09:20

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1133767001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Nord , PDQ 35
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers à l'intersection des rues Beaubien et St-Dominique dans le secteur du poste de quartier 35, arrondissement Rosemont-Petite -Patrie vers l'intersection des rues Westbury et Plamondon dans le secteur du poste de quartier 26, arrondissement Cote-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

CONTENU

CONTEXTE

La configuration de l'emplacement géographique de la traverse Westbury et Plamondon dans le secteur du PDQ 26 ainsi que le nombre élevé d'enfants qui l'utilisent, requiert la création d'une nouvelle traverse à cet endroit. Par ailleurs, les résultats de la démarche annuelle de révision des traverses d'écoliers nous ont permis d'établir que la traverse Beaubien et St-Dominique ne répond plus aux critères établis par le SPVM, puisque l'école qu'elle desservait a fermé ses portes à la fin de l'année scolaire 2012-2013. En février 2013, les autorités municipales et scolaires ont été rencontrées par le commandant du poste de quartier 35. Les enjeux reliés à la sécurité et les mesures transitoires qui seront prises, advenant l'acceptation des recommandations, ont été passées en revue. De plus, l'école ne reçoit plus d'enfants. Toutes les parties ont convenu d'être d'accord avec les recommandations et n'ont manifesté aucune demande particulière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune,

DESCRIPTION

Création de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Westbury et Plamondon (PDQ 26)

Une analyse effectuée par le personnel policier du PDQ 26, suite à une demande formulée par la Direction de l'école Collège Rabbiniqque du Canada, a permis d'établir que la traverse Westbury et Plamondon requiert la présence d'un brigadier scolaire. En effet, cette intersection, malgré le fait qu'elle soit contrôlée par des feux de circulation aux quatre coins, se veut plus risquée compte tenu de sa configuration, d'un achalandage important

causé par la proximité d'une autoroute, d'un circuit d'autobus STM croisant l'intersection, d'une synagogue de l'autre côté de l'école et de plusieurs blocs appartements avoisinants.

Les observations réalisées indiquent que 90 élèves d'âge primaire traversent cette intersection le matin et le soir de la même journée, à la sortie des classes. Ce carrefour situé dans un quartier résidentiel est protégé par des feux de circulation aux quatre coins de rues Westbury et Plamondon. La vitesse permise est de 30 km/h et le volume de circulation durant les heures de traversée varie entre 363 et 380 véhicules à l'heure.

Il est à noter qu'au cours des cinq dernières années, il y a eu (1) un accident piéton. Les consultations réalisées dans le cadre de ce processus indiquent que la Direction de l'école et le conseiller municipal sont d'accord avec la solution proposée pour améliorer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

Conséquemment, les éléments démontrés à cette intersection répondent aux critères établis par le Service de police de la Ville de Montréal pour justifier la présence d'un brigadier à cette traverse d'école. Cette affectation devient le moyen adéquat pour assurer la sécurité des enfants à cette intersection. C'est donc dire que dorénavant, l'école Collège Rabbiniqque du Canada disposera d'une traverse d'écoliers pour assurer la sécurité de ses étudiants.

Abolition de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues Beaubien et St-Dominique (PDQ 35)

Chaque année, les traverses d'écoliers font l'objet d'une évaluation. Cette révision annuelle a permis de constater que la traverse située à l'angle Beaubien et St-Dominique n'est plus nécessaire aux besoins de l'école St-Jean-de-la-Croix. L'école en question ferme à la fin de l'année scolaire 2012-2013 et n'accueillera plus d'enfants en septembre 2013.

La Direction de l'école, l'agent technique de la Ville et la présidente du Comité Exécutif de l'école ont tous été consultés et informés de l'abolition de la traverse scolaire. Tous ont été d'accord avec la décision.

JUSTIFICATION

Cette recommandation respecte les critères de justification de création et abolition des traverses d'écoliers du Service de police de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recommandation de créer la traverse d'écoliers à l'intersection des rues Westbury et Plamondon n'entraîne aucune incidence financière, puisque l'abolition de la traverse située à l'intersection Beaubien et St-Dominique dans le PDQ 35 nous permet de respecter le nombre autorisé de traverses d'écoliers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la sécurité des enfants fréquentant l'école Collège Rabbiniqque du Canada.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune,

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le brigadier scolaire affecté à la traverse abolie (PDQ 35) sera relocalisé conformément à la convention collective. La nouvelle traverse (PDQ 26) sera comblée conformément aux règles de la convention collective.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Chantal JULIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BEAUCHESNE
C/s sout.general

Tél : 514-280-7735
Télécop.: 514 280-7739

ENDOSSÉ PAR

Michel GUILLEMETTE
Assisant-directeur, Service à la communauté
région Nord.

Tél : 514-280-7730
Télécop. : 514-280-7739
Date d'endos. : 2013-07-26

Dossier # :1133767001

CE : 30.002

2013/10/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1120003003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques de Montréal (Programme RAC), le démarrage de la phase planification du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM).

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (Programme RAC), le démarrage dès 2013, de la phase planification du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-09-18 16:02

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION**Dossier # :1120003003**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques de Montréal (Programme RAC), le démarrage de la phase planification du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM).

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément aux dispositions prévues dans le " Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie pour les suivis budgétaires ", adopté par le comité exécutif le 23 septembre 2009 (CE09 1757), nous soumettons à l'attention du comité exécutif un dossier d'orientation l'informant que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a officiellement déposé le 7 février 2012 (CA12 27 0025) une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de la Ville de Montréal (RAC). L'arrondissement souhaite amorcer la phase planification de son projet, dont les études liées à l'avant-projet et la réalisation du Programme fonctionnel et technique (PFT).

Le projet soumis est le suivant : la rénovation, la mise aux normes et l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Mise en oeuvre du projet :

Le dossier " Recommandations et Plan d'action quinquennal 2013 - 2017 " approuvé par le CE le 7 août 2013 (résolution CE13 1161) prévoit la mise en place d'un Bureau de projet, regroupant les expertises de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et celle de la Direction culture et patrimoine (DCP). Ce processus étant en cours d'élaboration, le présent projet et ceux à venir pourront bénéficier de ce mode de gestion.

La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) sera mandatée pour réaliser les études et le programme fonctionnel et technique (PFT). Lorsque dûment complété, l'ensemble des documents demandés dans le cadre du programme RAC sera soumis au comité consultatif RAC pour analyse. Une recommandation sera subséquentement présentée au comité exécutif d'autoriser la poursuite du projet. À noter que l'ensemble des études et coûts afférents à la phase de planification relèvent de l'arrondissement.

Le Programme RAC est financé conjointement et à parts égales par le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et par la Ville de Montréal(DCP). Le MCC et la DCP assument 80 % du coût admissible des projets, le solde, soit 20 %, étant à la charge des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1161 - 7 août 2013 Le CE approuve le Bilan 2007-2012 et le Plan d'action 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques de Montréal (1130003001);

CG13 0169 - 30 mai 2013 Le CG approuve la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$ (1130083001);

CA12 27 0025 - 8 février 2012 Le CA mandate la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement à inscrire au programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC) le projet de mise en oeuvre aux normes de la bibliothèque Maisonneuve. (1121676001);

CM11 0666 - 23 août 2011 Le CM autorise un règlement d'emprunt de 50 000 000 \$ les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales (1110003003);

CG09 0426 -24 septembre 2009 Le CG approuve le projet de convention supplémentaire n° 1 modifiant l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 intervenue entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal, portant la contribution respective Ville/MCC de 15 000 000 \$ à 30 000 000 \$ (1091213004);

CE09 1757- 23 septembre 2009 Le CE autorise les modifications du texte du Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie et suivis budgétaires. (1090003001);

CE09 0007 - 14 janvier 2009 Le CE autorise la mise en place du processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques afin de permettre la gestion efficace du Programme RAC et des sommes qui lui sont dévolues, l'attribution équitable des crédits aux arrondissements pour leurs projets et l'ajustement aux fluctuations du marché. Autoriser des modifications au texte du Programme RAC. (1081208004);

CM08 0505 - 16 juin 2008 Le CM autorise un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales (1071608007);

CE07 1967 - 5 décembre 2007 Le CE confirme la mise en place du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques, soit le Programme RAC (1071608001).

DESCRIPTION

Le diagnostic des bibliothèques de Montréal :

Selon les données fournies dans le " Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal " réalisé par la Ville de Montréal de concert avec le MCC en juillet 2005 et mises à jour en 2013, l'arrondissement MHM est, au chapitre des superficies, à environ 50% de la norme recommandée. Dans ce contexte et de manière à combler ce déficit, l'arrondissement propose l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve. Sise au 4120, rue Ontario Est, la bibliothèque occupe une localisation stratégique au coeur

de son quartier et sur la plus importante artère commerciale du secteur. Voisine de la maison de la culture et à proximité du marché de Maisonneuve, la bibliothèque est une composante importante du «Quartier culturel» et du noyau historique de Maisonneuve. De plus, elle est facilement accessible par les transports collectifs et est située à proximité de quatre écoles primaires ou secondaires.

Le diagnostic en regard de l'arrondissement :

Selon le diagnostic basé sur la moyenne canadienne, la norme en terme de superficie est de 57.5 m² par 1 000 habitants. La population en 2013 pour cet arrondissement étant de 134 104, l'objectif visé en terme de superficie se résume comme suit : $134\ 104 \text{ habitants} \times 57.5 / 1000 = 7711 \text{ m}^2$ pour l'arrondissement.

Or, la superficie utilisable actuelle pour les 4 bibliothèques étant de 3834 m², l'écart à combler pour l'arrondissement est de $7711 \text{ m}^2 - 3834 \text{ m}^2 = 3877 \text{ m}^2$. En résumé, une superficie utilisable additionnelle de 3877 m² est admissible dans le cadre du programme RAC pour la bibliothèque Maisonneuve et autre projet futur.

La bibliothèque Maisonneuve, d'une superficie utilisable de 815 m² est largement sous la norme minimale. Lors de l'élaboration de l'avant-projet et du programme fonctionnel et technique (PFT), une analyse en regard du rayon de desserte et des besoins spécifiques de l'arrondissement permettra de déterminer la superficie visée pour le présent projet.

JUSTIFICATION

Cet immeuble patrimonial ayant tour-à-tour abrité la mairie de la Ville de Maisonneuve, des bureaux municipaux, l'institut du Radium pour finalement être transformé en bibliothèque publique en 1981, force est de constater que cette bibliothèque est obsolète, elle ne correspond plus aux besoins, aux normes ainsi qu'aux attentes tant des usagers que du réseau. Que ce soit en matière d'accessibilité universelle, de nouvelles technologies (dont le système RFID), d'une approche libre service que de développement durable, les installations actuelles doivent faire l'objet de travaux importants de rénovation et de mise aux normes.

Le projet vise donc un agrandissement, une rénovation complète et une mise aux normes des installations actuelles. Tant aux plans qualitatifs que normatifs, une intervention s'impose pour offrir à la population de cet arrondissement une bibliothèque moderne, attrayante, fonctionnelle et ouverte sur sa collectivité. Une intervention dans le cadre du Programme RAC est donc justifiée et recommandée.

De plus, ce projet est identifié comme prioritaire dans le dossier " Recommandations et Plan d'action quinquennal 2013 - 2017 ", approuvé par le CE le 7 août 2013 (résolution CE13 1161).

Le Programme RAC :

La Ville a consenti des efforts financiers dans le cadre de l'Entente MCC-Ville sur le développement culturel de Montréal et a obtenu une subvention équivalente du MCC. L'Entente 2008-2011 prévoyait un montant de 60 000 000 \$ et celle de 2011-2012 , un montant de 10 700 000 \$. La nouvelle Entente 2012-2015 porte sur un ajout de 60 000 000 \$. La Ville dispose d'un montant total de 130 700 000 \$ pour réaliser les projets de bibliothèque. Notons que l'ensemble des projets du Programme RAC est planifié sur un horizon de dix ans (2007-2017) et plus.

Ces efforts financiers démontrent la volonté de la Ville de faire de Montréal une métropole culturelle de création, de savoir et d'innovation. En ce sens, la modernisation de notre réseau de bibliothèques est une composante essentielle en favorisant la mise en place de processus d'auto formation, d'amélioration de la littératie, de formation continue et de lutte contre l'exclusion sociale. Les nouvelles bibliothèques sont aussi des outils mis à la

disposition des intervenants locaux pour faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants ainsi que la médiation culturelle auprès des clientèles fragiles.

Ce Programme permettra à tous les arrondissements de déployer une offre de service de qualité. Il vise aussi une équité dans l'ensemble du réseau afin que toute personne qui fréquente nos installations puisse y retrouver une offre équivalente de services.

En accord avec les visées de la " Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 " le suivi des " Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle ", la majorité des projets feront l'objet d'un concours d'architecture ou de toute autre mesure contribuant à l'enrichissement du paysage architectural et urbain de la métropole et devra intégrer une œuvre d'art à l'architecture. Sur le plan environnemental, les projets doivent viser une certification LEED ou, selon la nature et la taille du projet, s'inscrire dans une approche de développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les engagements financiers dans le cadre du Programme RAC se feront ultérieurement et seront conditionnels à une recommandation favorable de la part du « Comité consultatif du RAC » au comité exécutif, suite à une présentation du Programme fonctionnel et technique (PFT) par l'arrondissement.

Coût d'immobilisation : La coût de réalisation de ce projet sera établi au terme du PFT incluant une estimation budgétaire réalisée par une firme externe. Une fois le coût de projet connu, un dossier sera soumis tant au conseil d'arrondissement qu'au comité exécutif pour acceptation et pour en autoriser la mise en oeuvre.

Coût annuel d'exploitation : Le coût annuel lié aux frais d'exploitation sera estimé sur la base des normes des Bibliothèques de Montréal et sera assumé par la ville centre et l'arrondissement. La répartition sera établie suite à l'application du modèle paramétrique issu de la réforme du financement des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de la bibliothèque Maisonneuve s'inscrit dans les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015; " Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ". Ce projet s'inscrit dans une approche de développement durable et vise une certification LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bonification de la lecture publique, augmentation du nombre d'abonnés et consolidation du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal;

- Mise à la disposition de la population montréalaise des équipements accueillants, modernes et ouverts sur leur milieu;
- Système de prêt et de retour des documents (RFID) selon une approche libre service;
- Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation;
- Par le biais de concours d'architecture, contribution au rayonnement de Montréal comme ville de création et de design;
- Équité entre les arrondissements ainsi que dans l'ensemble du réseau des bibliothèques publiques de Montréal;
- Amélioration qualitative et quantitative des services de proximité;
- S'inscrit dans les objectifs généraux de la Ville en regard de l'Agenda 21 de la culture.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet de toutes les étapes inhérentes à la mise en oeuvre d'un projet d'immobilisation. De façon non limitative, ces étapes sont :

- l'avant projet et le Programme fonctionnel et technique;
- le concours d'architecture, le choix des professionnels et l'octroi des contrats de services professionnels;
- l'élaboration des plans et devis;
- l'appel d'offres public, l'octroi de contrat et la réalisation des travaux;
- la mise en service;
- les présentations, approbations et tous les dossiers décisionnels afférents.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier fait partie intégrante de la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7 libellé comme suit :

" La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux ".

La première orientation intitulée " Améliorer l'accès à la culture " du Plan d'action 2007–2017 de Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, une action spécifique qui est de " reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir ", ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités et ce plus particulièrement en regard de l'alinéa "e" de l'article 20 qui dit que la Ville s'engage " à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance ".

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Luc JODOIN)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel SAVARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie CLICHE
Architecte

Tél : 514-872-8296
Télécop.: 514-872-5588

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514-872-3160
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-09-05

Dossier # :1120003003



Dossier # : 1131354003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques de Montréal (Programme RAC) , le démarrage de la phase planification du projet de construction de la bibliothèque Saint-Sulpice dans l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (Programme RAC), le démarrage de la phase planification du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque dans l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville et ce, dès 2013.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-09-18 15:57
------------------	---------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION**Dossier # :1131354003**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques de Montréal (Programme RAC) , le démarrage de la phase planification du projet de construction de la bibliothèque Saint-Sulpice dans l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément aux dispositions prévues dans le " Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie pour les suivis budgétaires ", adopté par le comité exécutif le 23 septembre 2009 (CE09 1757), nous soumettons à l'attention du comité exécutif un dossier d'orientation l'informant que l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville a officiellement déposé le 7 juin 2010 (CA10 090163) une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de la Ville de Montréal (Programme RAC). L'arrondissement souhaite amorcer la phase planification de son projet dont, les études liées à l'avant projet et la réalisation du Programme fonctionnel et technique (PFT).

Le projet soumis est le suivant : la construction de la bibliothèque Saint-Sulpice, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Mise en oeuvre du projet :

Le dossier " Recommandations et Plan d'action quinquennal 2013 - 2017 " approuvé par le comité exécutif le 7 août 2013 (résolution CE13 1161) prévoit la mise en place d'un Bureau de projet, regroupant les expertises de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et celle de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP). Ce processus étant en cours d'élaboration, le présent projet et ceux à venir pourront bénéficier de ce mode de gestion.

La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) sera mandatée pour réaliser les études et le PFT. Lorsque dûment complété, l'ensemble des documents demandés dans le cadre du Programme RAC sera soumis au comité consultatif du Programme RAC pour analyse. Une recommandation sera subséquemment présentée au comité exécutif d'autoriser la poursuite du projet. À noter que l'ensemble des études et coûts afférents à la phase de planification relèvent de l'arrondissement.

Le Programme RAC est financé conjointement et à parts égales par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et par la Ville de Montréal. Le MCC et la DCP assument 80 % du coût admissible des projets, le solde, soit 20 %, étant à la charge des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1161 - 7 août 2013 Le CE approuve le Bilan 2007-2012 et le Plan d'action 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques de Montréal (1130003001);

CG13 0169 - 30 mai 2013 Le CG approuve la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$ (1130083001);

CM11 0666 - 23 août 2011 Le CM autorise un règlement d'emprunt de 50 000 000 \$ les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales (1110003003);

CA10 090163 - 7 juin 2010 Le CA mandate la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour déposer une demande d'aide financière au Programme RAC pour la construction d'une nouvelle bibliothèque. (1100747026);

CG09 0426 -24 septembre 2009 Le CG approuve le projet de convention supplémentaire n° 1 modifiant l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 intervenue entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal, portant la contribution respective Ville/MCC de 15 000 000 \$ à 30 000 000 \$ (1091213004);

CE09 1757- 23 septembre 2009 Le CE autorise les modifications du texte du Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie et suivis budgétaires (1090003001);

CE09 0007 - 14 janvier 2009 Le CE autorise la mise en place du processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques afin de permettre la gestion efficiente du Programme RAC et des sommes qui lui sont dévolues, l'attribution équitable des crédits aux arrondissements pour leurs projets et l'ajustement aux fluctuations du marché. Autoriser des modifications au texte du Programme RAC (1081208004);

CM08 0505 - 16 juin 2008 Le CM autorise un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales (1071608007);

CE07 1967 - 5 décembre 2007 Le CE confirmation de la mise en place du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques, soit le Programme RAC (1071608001).

DESCRIPTION

Le diagnostic des bibliothèques de Montréal :

Selon les données fournies dans le " Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal " réalisé par la Ville de Montréal de concert avec le MCC en juillet 2005 et mises à jour en 2013, l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville est, au chapitre des superficies, à environ 48 % de la norme recommandée. Dans ce contexte et de manière à combler ce déficit, l'arrondissement propose la construction d'une nouvelle bibliothèque. Ce projet s'inscrit dans un projet global de requalification de l'ensemble du site des magasins, de la fourrière et du laboratoire de la Ville. Ainsi, la nouvelle bibliothèque Saint-Sulpice sera située sur la rue Louvain, là où est situé le laboratoire municipal.

Le diagnostic en regard de l'arrondissement :

Selon le diagnostic basé sur la moyenne canadienne des villes de 500 000 habitants et plus, la norme en terme de superficie est de 57.5 m² par 1000 habitants. La population en 2013 pour cet arrondissement étant de 129 353 habitants, l'objectif visé en terme de superficie se résume comme suit : $129\ 353 \times 57.5 / 1000 = 7438\ \text{m}^2$ pour l'arrondissement.

Or, la superficie utilisable actuelle pour les 3 bibliothèques étant de 3446 m², l'écart à combler pour l'arrondissement est de $7438\ \text{m}^2 - 3446\ \text{m}^2 = 3992\ \text{m}^2$. En résumé, une superficie utilisable additionnelle de 3992 m² est admissible dans le cadre du Programme RAC pour la bibliothèque Saint-Sulpice et autres projets futurs.

Lors de l'élaboration de l'avant-projet et du programme fonctionnel et technique (PFT), une analyse en regard du rayon de desserte et des besoins spécifiques de l'arrondissement permettra de déterminer la superficie visée pour le présent projet.

JUSTIFICATION

Le projet vise l'ajout d'une bibliothèque au réseau existant, contribuant ainsi à combler d'importantes lacunes au chapitre de la prestation de services à la population. Tant sur le plan qualitatif que normatif, une intervention s'impose pour offrir à la population une nouvelle bibliothèque moderne, attrayante, fonctionnelle et ouverte sur sa collectivité. De plus, ce projet est identifié comme prioritaire dans le dossier "Recommandations et Plan d'action quinquennal 2013 - 2017", approuvé par le comité exécutif le 7 août 2013 (résolution CE13 1161). En ce sens, une intervention dans le cadre du Programme RAC est justifiée et recommandée.

Le Programme RAC :

La Ville a consenti des efforts financiers dans le cadre de l'Entente MCC-Ville sur le développement culturel de Montréal et a obtenu une subvention équivalente du MCC. L'Entente 2008-2011 prévoyait un montant de 60 000 000 \$ et celle de 2011-2012, un montant de 10 700 000 \$. La nouvelle Entente 2012-2015 porte sur un ajout de 60 000 000 \$. La Ville dispose d'un montant total de 130 700 000 \$ pour réaliser les projets de bibliothèques. Notons que l'ensemble des projets du Programme RAC est planifié sur un horizon de dix ans (2007-2017) et plus.

Ces efforts financiers démontrent la volonté de la Ville de faire de Montréal une métropole culturelle de création, de savoir et d'innovation. En ce sens, la modernisation de notre réseau de bibliothèques est une composante essentielle en favorisant la mise en place de processus d'auto formation, d'amélioration de la littératie, de formation continue et de lutte contre l'exclusion sociale. Les nouvelles bibliothèques sont aussi des outils mis à la disposition des intervenants locaux pour faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants ainsi que la médiation culturelle auprès des clientèles fragiles.

Ce Programme permettra à tous les arrondissements de déployer une offre de service de qualité. Il vise aussi une équité dans l'ensemble du réseau afin que toute personne qui fréquente nos installations puisse y retrouver une offre de services équivalente.

En accord avec les visées de la " Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 " et le suivi du " Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle ", la majorité des projets feront l'objet d'un concours d'architecture ou de toute autre mesure contribuant à l'enrichissement du paysage architectural et urbain de la métropole et devra intégrer une œuvre d'art à l'architecture. Sur le plan environnemental, les projets doivent viser une certification LEED ou, selon la nature et la taille du projet, s'inscrire dans une approche de développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les engagements financiers dans le cadre du Programme RAC se feront ultérieurement et seront conditionnels à une recommandation favorable de la part du " Comité consultatif du Programme RAC " au comité exécutif, suite à une présentation du projet par l'arrondissement au terme de l'étape du Programme fonctionnel et technique (PFT). En ce sens, il n'y a pas d'impact financier immédiat pour la DCP et le MCC pour la réalisation et du PFT et expertises afférentes.

Coût d'immobilisation : La coût de réalisation de ce projet sera établi au terme du Programme fonctionnel et technique incluant une estimation budgétaire réalisée par une firme externe. Au terme de cette première étape et une fois le coût de projet connu, le dossier sera soumis tant au conseil d'arrondissement qu'au comité exécutif pour acceptation et pour en autoriser la mise en oeuvre.

Coût annuel d'exploitation : Le coût annuel lié aux frais d'exploitation sera estimé sur la base des normes des Bibliothèques de Montréal et sera assumé par la ville centre et l'arrondissement. La répartition sera établie suite à l'application du modèle paramétrique issu de la réforme du financement des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de la bibliothèque Saint-Sulpice s'inscrit dans les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : " Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels". Ce projet s'inscrit dans une approche de développement durable et vise une certification LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bonification de la lecture publique, augmentation du nombre d'abonnés et consolidation du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal;

- Mise à la disposition de la population montréalaise des équipements accueillants, modernes et ouverts sur leur milieu;
- Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation;
- Par le biais de concours d'architecture, contribution au rayonnement de Montréal comme ville de création et de design;
- Amélioration qualitative et quantitative des services de proximité;
- Système de prêt et de retour des documents (RFID) selon une approche libre service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet de toutes les étapes inhérentes à la mise en oeuvre d'un projet d'immobilisation. De façon non limitative, ces étapes sont :

- l'avant projet et le Programme fonctionnel et technique(PFT);
- le concours d'architecture, le choix des professionnels et l'octroi des contrats de services professionnels;
- l'élaboration des plans et devis;
- l'appel d'offres public, l'octroi de contrat et la réalisation des travaux;

- la mise en service;
- les présentations, approbations et tous les dossiers décisionnels afférents.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier fait partie intégrante de la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal qui a été adoptée par le conseil municipal en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7 libellé comme suit :

" La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux ".

La première orientation intitulée " Améliorer l'accès à la culture " du Plan d'action 2007–2017 de Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, une action spécifique qui est de " reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir ", ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités et ce plus particulièrement en regard de l'alinéa "e." de l'article 20 qui dit que la Ville s'engage "à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Laurent LEGAULT)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Louise GUILLEMETTE-LABORY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie CLICHE
Architecte

Tél : 872-8296

Télécop.: 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514-872-3160

Télécop. : 514 872-5588

Date d'endos. : 2013-09-13



Dossier # : 1136426001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (RAC), le démarrage de l'ensemble des études préliminaires liées à la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone dans l'arrondissement de LaSalle.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :
- d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (RAC), le démarrage de l'ensemble des études préliminaires liées à la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-09-25 16:37

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1136426001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (RAC), le démarrage de l'ensemble des études préliminaires liées à la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux nouvelles dispositions prévues dans le « Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie pour les suivis budgétaires », adopté par le comité exécutif le 23 septembre 2009 (CE09 1757), nous soumettons à l'attention du comité exécutif un dossier d'orientation l'informant que l'arrondissement de LaSalle a officiellement déposé le 6 octobre 2008 (CA08 20 0607) une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de la Ville de Montréal (RAC). L'arrondissement souhaite amorcer l'ensemble des études préliminaires nécessaires à la réalisation du programme fonctionnel et technique (PFT) de son projet.

Le projet soumis est le suivant : la rénovation, la mise aux normes et l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone dans l'arrondissement de LaSalle.

Mise en oeuvre du projet :

Le dossier "Recommandations et Plan d'action quinquennal 2013 - 2017" approuvé par le CE le 7 août 2013 (résolution CE13 1161) prévoit la mise en place d'un Bureau de projet, regroupant les expertises de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et celle de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP). Ce processus étant en cours d'élaboration, le présent projet et ceux à venir pourront bénéficier de ce mode de gestion.

La DSTI sera mandatée pour réaliser le programme fonctionnel et technique (PFT). Lorsque dûment complété, l'ensemble des documents demandés dans le cadre du programme RAC sera soumis au « comité consultatif RAC » pour analyse. Une recommandation sera subséquemment présentée au comité exécutif d'autoriser la poursuite du projet. À noter que l'ensemble des études et coûts afférents à l'étape du PFT relèvent de l'arrondissement.

Le Programme RAC est financé conjointement et à parts égales par le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et par la Ville de Montréal (DCP). Le MCC et la DCP assument 80 % du coût admissible des projets, le solde, soit 20 %, étant à la charge des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1161 - 7 août 2013 Le CE approuve le Bilan 2007-2012 et le Plan d'action 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (1130003001);

CG13 0169 - 30 mai 2013 Le CG approuve la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$ (1130083001)

CM11 0666 - 23 août 2011 Le CM autorise un règlement d'emprunt de 50 000 000 \$ pour les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales (1110003003);

CA 10 20 0386 - 5 juillet 2010 Le CA adresse une demande d'aide financière au Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal pour l'agrandissement et la rénovation de L'Octogone selon les conditions et paramètres du programme RAC. D'autoriser monsieur Marc Morin, directeur, Direction des affaires publiques et greffe, à signer les documents afférents à cette demande. De rescinder la résolution no CA08 20 0607 adoptée le 6 octobre 2008;]

CG09 0426 - 24 septembre 2009 Le CG approuve le projet de convention supplémentaire n° 1 modifiant l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 intervenue entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal, portant la contribution respective Ville/MCC de 15 000 000 \$ à 30 000 000 \$ (1091213004);

CE09 1757- 23 septembre 2009 Le CE autorise les modifications du texte du Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie et suivis budgétaires. (1090003001);

CE09 0007 - 14 janvier 2009 Le CE autorise la mise en place du processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques afin de permettre la gestion efficace du programme RAC et des sommes qui lui sont dévolues, l'attribution équitable des crédits aux arrondissements pour leurs projets et l'ajustement aux fluctuations du marché. Autoriser des modifications au texte du programme RAC. (1081208004);

CM08 0505 - 16 juin 2008 Le CM autorise un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales (1071608007);

CE07 1967 - 5 décembre 2007 Le CE confirme la mise en place du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC). (1071608001);

DESCRIPTION

Le diagnostic des bibliothèques de Montréal :

Selon les données fournies dans le « Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal » réalisé par la Ville de Montréal de concert avec le MCC en juillet 2005 et mises à jour en 2013, l'arrondissement LaSalle présente, au chapitre des superficies, un pourcentage d'atteinte à la norme recommandée qui est de l'ordre de 61%. Dans ce contexte et de manière à combler ce déficit, l'arrondissement propose l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone.

Sise au 1080 Avenue Dollard, la bibliothèque est la seule de l'arrondissement. Elle occupe une localisation stratégique au coeur de son quartier qui lui assure une desserte d'une très grande efficacité. De plus, elle est aisément accessible par les transports collectifs en plus d'être située à proximité de huit écoles primaires ou secondaire à moins de 1,5 km.

Le diagnostic en regard de l'arrondissement :

Selon le diagnostic basé sur la moyenne canadienne, la norme en terme de superficie est de 57.5 m² par 1 000 habitants. La population en 2013 pour cet arrondissement étant de 75 898, l'objectif visé en terme de superficie se résume comme suit : $75\ 898 \times 57.5 / 1000 = 4\ 364\ \text{m}^2$ pour l'arrondissement.

Or, dans la mesure où la bibliothèque L'Octogone est la seule de cet arrondissement et que sa superficie utilisable actuelle est de 2663 m², l'écart à combler pour l'arrondissement est donc de $4\ 364\ \text{m}^2 - 2663\ \text{m}^2 = 1\ 701\ \text{m}^2$. En résumé, une superficie utilisable additionnelle de 1701 m² est admissible dans le cadre du programme RAC pour la bibliothèque L'Octogone et autre projet futur.

La bibliothèque L'Octogone, d'une superficie utilisable de 2663 m² est largement sous la norme minimale. Lors de l'élaboration de l'avant-projet et du programme fonctionnel et technique (PFT), une analyse en regard du rayon de desserte et des besoins spécifiques de l'arrondissement permettra de déterminer la superficie visée pour le présent projet.

JUSTIFICATION

Cet immeuble construit en 1981 tire son nom de sa forme architecturale : la bibliothèque est en effet composée de deux octogones dont l'un, le plus grand, abrite le secteur des adultes et l'autre, la section réservée aux enfants. Cette bibliothèque se démarque par l'intensité de son activité de prêt ainsi que par la qualité de sa collection de bandes dessinées. Avec le temps, la superficie est devenue insuffisante pour assurer un service de qualité et le développement de l'ensemble des collections.

Force est de constater que cette bibliothèque ne correspond plus aux besoins, aux normes ainsi qu'aux attentes actuelles tant des usagers que du réseau. Que ce soit en matière d'accessibilité universelle, de nouvelles technologies (dont le système RFID), d'une approche libre service que de développement durable, les installations actuelles doivent faire l'objet de travaux importants de rénovation et de mise aux normes.

Le projet vise donc un agrandissement, une rénovation complète et une mise aux normes des installations actuelles. Tant aux plans qualitatifs que normatifs, une intervention s'impose pour offrir à la population de cet arrondissement une bibliothèque contemporaine, attrayante et fonctionnelle. S'inscrivant comme un lieu de rencontre et de vie communautaire, cette bibliothèque vise aussi à devenir une destination montréalaise grâce à la présence rayonnante de son pôle de la bande dessinée.

Une intervention dans le cadre du Programme RAC est donc justifiée et recommandée.

De plus, ce projet est identifié comme prioritaire dans le dossier "Recommandations et plan d'action quinquennal 2013 - 2017", approuvé par le CE le 7 août 2013 (résolution CE13 1161).

Le programme RAC :

La Ville a consenti des efforts financiers dans le cadre de l'Entente MCC-Ville sur le développement culturel de Montréal et a obtenu une subvention équivalente du MCC. L'Entente 2008-2011 prévoyait un montant de 60 000 000 \$ et celle de 2011-2012, un montant de 10 700 000 \$. La nouvelle Entente 2012-2015 porte sur un ajout de 60 000 000 \$. La Ville dispose d'un montant total de 130 700 000 \$ pour réaliser les projets de bibliothèque.

Ces efforts financiers démontrent la volonté de la Ville de faire de Montréal une métropole culturelle de création, de savoir et d'innovation. À ce titre, l'actualisation de notre réseau de bibliothèques constitue une composante essentielle de cette démarche. Les bibliothèques appuient le développement social en soutenant l'alphabétisation, la formation continue, la persévérance scolaire, l'apprentissage des outils technologiques et, partant, en luttant contre l'exclusion sociale. Les nouvelles bibliothèques sont aussi des outils mis à la disposition des intervenants locaux pour faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants et l'habilitation des clientèles fragilisées. Les bibliothèques appuient également le développement culturel en favorisant l'accès à une richesse de ressources et le rayonnement de la vie culturelle des collectivités.

Ce Programme permettra à tous les arrondissements de déployer une offre de service de qualité. Il vise aussi une équité dans l'ensemble du réseau afin que toute personne qui fréquente nos installations puisse y retrouver une offre équivalente de services.

En accord avec les visées de la « Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 » et le suivi des « Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle », la majorité des projets feront l'objet d'un concours d'architecture ou de toute autre mesure contribuant à l'enrichissement du paysage architectural et urbain de la métropole et devra intégrer une œuvre d'art à l'architecture. Sur le plan environnemental, les projets doivent viser une certification LEED ou, selon la nature et la taille du projet, s'inscrire dans une approche de développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les engagements financiers dans le cadre du Programme RAC se feront ultérieurement et seront conditionnels à une recommandation favorable de la part du « Comité consultatif du RAC » au comité exécutif, suite à une présentation du Programme fonctionnel et technique (PFT) par l'arrondissement.

Coût d'immobilisation : Le coût de réalisation de ce projet sera établi au terme du Programme fonctionnel et technique incluant une estimation budgétaire réalisée par une firme externe. Une fois les coûts connus, un dossier sera soumis tant au conseil d'arrondissement qu'au comité exécutif pour acceptation et pour en autoriser la mise en oeuvre.

Coût annuel d'exploitation : Le coût annuel lié aux frais d'exploitation sera estimé sur la base des normes des Bibliothèques de Montréal et sera assumé par la ville centre et l'arrondissement. La répartition sera établie suite à l'application du modèle paramétrique issu de la réforme du financement des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de la bibliothèque L'Octogone s'inscrit dans les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015; « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ». Ce projet s'inscrit aussi dans une approche de développement en visant une certification LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bonification de la lecture publique, augmentation du nombre d'abonnés et consolidation du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal;

- Mise à la disposition de la population montréalaise des équipements accueillants, modernes et ouverts sur leur milieu;
- Système de prêts et de retour des documents (RFID) selon une approche libre service;
- Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation;
- Par le biais de concours d'architecture, contribution au rayonnement de Montréal comme ville de création et de design;
- Équité entre les arrondissements ainsi que dans l'ensemble du réseau des bibliothèques publiques de Montréal;
- Amélioration qualitative et quantitative des services de proximité;
- S'inscrit dans les objectifs généraux de la Ville en regard de l'Agenda 21 de la culture.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet de toutes les étapes inhérentes à la mise en oeuvre d'un projet d'immobilisation. De façon non limitative, ces étapes sont :

- l'avant projet et le programme fonctionnel et technique
- le concours d'architecture, le choix des professionnels et l'octroi des contrats de services professionnels
- l'élaboration des plans et devis
- l'appel d'offres public, l'octroi de contrat et la réalisation des travaux
- la mise en service
- les présentations, approbations et tous les dossiers décisionnels afférents.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier fait partie intégrante de la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7 libellé comme suit :

« La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux ».

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du Plan d'action 2007–2017 de Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, une action spécifique qui est de « reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir », ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités et ce plus particulièrement en regard de l'alinéa "e." de l'article 20 qui dit que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau

de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance.»

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Avis favorable :

LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Mario VACHON)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Louise GUILLEMETTE-LABORY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie D MARTEL
Conseiller(ere) en ressources documentaires

Tél : 514-872-9578
Télécop.: 514-872-5588

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514-872-3160
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-09-13

Dossier # :1136426001



Dossier # : 1133327018

Unité administrative responsable : Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : -

Objet : Nomination d'un membre représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

Il est recommandé:

De nommer M. Richard Tassé, employé cadre de l'arrondissement d'Anjou, à titre de membre représentant l'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, jusqu'au 15 janvier 2014, en remplacement de madame Andrée Duquette.

Signé par Jacques RIOUX **Le** 2013-08-28 13:18

Signataire :

Jacques RIOUX

Directeur d'arrondissement
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133327018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nomination d'un membre représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné la nomination de madame Andrée Duquette à titre de directrice d'arrondissement, laquelle représentait l'arrondissement au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, il y a lieu de nommer un remplaçant pour siéger à ce comité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 12167 adoptée à la séance du 3 juillet 2012 - CE12 1213 adoptée à la séance du 1^{er} août 2012 - CM12 0756 adoptée à la séance du 20 août 2012: .Nomination de madame Andrée Duquette à titre de représentante de l'arrondissement en remplacement de madame Linda Lafrenière.

DESCRIPTION

De nommer M. Richard Tassé, employé cadre de l'arrondissement d'Anjou, à titre de membre représentant l'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, pour la période du 11 septembre 2013 au 15 janvier 2014, en remplacement de madame Andrée Duquette.

JUSTIFICATION

Monsieur Richard Tassé est nommé afin de remplacer madame Andrée Duquette et par conséquent, terminera le mandat de celle-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Selon les lettres patentes de la Corporation Anjou 80, celle-ci est administrée par un conseil d'administration formé de onze (11) personnes nommées par le conseil municipal de la Ville de Montréal. Deux (2) administrateurs devront être des membres du conseil d'arrondissement d'Anjou et deux autres administrateurs devront être des officiers municipaux de l'arrondissement d'Anjou.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Paul BOUCHER
Secrétaire de direction-directeur 1er niveau

Tél : 514 493-8014
Télécop.: 514-493-8013

ENDOSSÉ PAR

Jacques RIOUX
Directeur d'arrondissement

Tél : 514 493-8014
Télécop. : 514 493-8013
Date d'endos. : 2013-08-28

Dossier # :1133327018



Dossier # : 1135361003

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution financière de 53 673,78 \$, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec et approuver l'entente de partenariat proposée entre la Ville de Montréal (Service de sécurité incendie de Montréal) et la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés.

Il est recommandé:

1. D'accepter la contribution financière au montant de 53 673,78 \$ provenant des villes et organismes mentionnés ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires, portant sur la prévention incendie;

Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés 6 173,78 \$

Dolbeau-Mistassini 1 500 \$

Repentigny 3 000 \$

Saint-Jean-sur-Richelieu 1 500 \$

Blainville 3 000 \$

Chibougamau 1 500 \$

Drummondville 1 500 \$

Gatineau 3 000 \$

Laval 5 000 \$

L'Île-Perrot 1 500 \$

Longueuil 1 500 \$

Mercier 1 500 \$

Pincourt 1 500 \$

Québec 10 000 \$

Rigaud 3 000 \$

Rouyn-Noranda 2 000 \$

Sherbrooke 2 000 \$

Terrebonne 1 500 \$

Varenes 1 500 \$

Joliette 1 500 \$

2. D'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 53 673,78 \$.
3. D'approuver le projet de convention entre la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés et la Ville de Montréal, pour la production et la vente des outils promotionnels désignés par le Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions stipulés à l'entente de partenariat
4. D'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumés par l'agglomération.

Signé par François MASSÉ **Le** 2013-09-26 08:19

Signataire :

François MASSÉ

Directeur
Sécurité incendie de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1135361003

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution financière de 53 673,78 \$, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec et approuver l'entente de partenariat proposée entre la Ville de Montréal (Service de sécurité incendie de Montréal) et la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal, Section de l'éducation du public, a développé des outils pédagogiques (bulletins, guides, affiches) connus sous le Feu follet et le Feu follet junior, Flash et Flash junior, destinés aux enfants des écoles du 1er Cycle du primaire (6-8 ans), des services de garde (3-5 ans) et des maternelles (4-5 ans) visant à enseigner aux enfants, la prévention incendie et à leur faire adopter les comportements sécuritaires en cas d'incendie. Ces outils pédagogiques ont été conçus en collaboration avec des pédagogues des milieux concernés et seront distribués à travers le Québec.

Le ministère de la Sécurité publique contribue à l'impression des bulletins. La conception et la production du matériel du programme le Feu follet ainsi que les activités relatives au programme proviennent de la contribution financière des services incendie des villes suivantes : Blainville, Chibougamau, Dolbeau-Mistassini, Laval, Longueuil, Mercier, Pincourt, Québec, Rigaud, Repentigny, Rouyn-Noranda, Sherbrooke, Saint-Jean-sur-Richelieu, Terrebonne, Varennes, Ville de l'Île-Perrot, Drummondville, Gatineau, Joliette.

Une entente de partenariat est proposée pour une période de trois ans, entre la Ville de Montréal (Service de sécurité incendie de Montréal) et la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés. Pour cette entente, la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés s'engage à produire et à vendre les articles promotionnels du programme le Feu follet, à promouvoir ce programme et à remettre au SIM des redevances. Cela en accord avec le protocole validé par le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1467 - 5 septembre 2012 - d'accepter une contribution financière de 53 253,39 \$, pour la création et la production d'outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires concernant la prévention incendie, lesquels seront distribués à plus de 465 000 enfants de la province de Québec, ainsi qu'autoriser les dépenses équivalentes à ce moment auprès des fournisseurs désignés.

CE11 1891 - 23 novembre 2011 - d'accepter une contribution financière de 55 005,98 \$, pour la création et la production d'outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires concernant la prévention incendie, lesquels seront distribués à plus de 465 000 enfants de la province de Québec, ainsi qu'autoriser les dépenses équivalentes à ce moment auprès des fournisseurs désignés.

CE10 1907- 2 décembre 2010 – d'accepter une contribution financière de 54 253,92 \$, provenant des villes mentionnées ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec, ainsi qu'approuver l'entente de partenariat proposée entre la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal et la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés.

DESCRIPTION

Les contributions financières reçues des partenaires permettront au Service de sécurité incendie de Montréal de produire les bulletins, les guides pédagogiques et les frais accessoires qui seront distribués à la grandeur du Québec.

JUSTIFICATION

Ces outils pédagogiques, bulletins et guides, présentent les dangers reliés au feu et expliquent les comportements sécuritaires de prévention incendie, et ce, dans une forme simplifiée et avec un langage adapté aux catégories d'âges ciblées des enfants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 53 673,78 \$ est répartie en 20 montants conformément aux informations financières inscrites aux interventions jointes au dossier décisionnel.

REVENUS :

Imputation : 2013

Budget additionnel

Éducation du public – Autres subventions – organismes et gouv.

1001-0014000-106024-02201-46370-016990 **53 673,78 \$**

DÉPENSES :

Provenance :

Budget additionnel : 53 673,78 \$

De plus, selon l'entente de partenariat avec la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés, un pourcentage des revenus nets en provenance de la vente des objets promotionnels de Feu Follet, nous sera remboursé. En mars de l'année suivante, ce montant d'argent sera comptabilisé dans le programme Feu follet de l'année 2013.

Cette dépense, équivalente aux subventions reçues, est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité incendie qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c.E20.001).

Détails des contributions

Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés 6 173,78 \$
Dolbeau-Mistassini 1 500 \$
Repentigny 3 000 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu 1 500 \$
Blainville 3 000 \$
Chibougamau 1 500 \$
Drummondville 1 500 \$
Gatineau 3 000 \$
Laval 5 000 \$
L'Île-Perrot 1 500 \$
Longueuil 1 500 \$
Mercier 1 500 \$
Pincourt 1 500 \$
Québec 10 000 \$
Rigaud 3 000 \$
Rouyn-Noranda 2 000 \$
Sherbrooke 2 000 \$
Terrebonne 1 500 \$
Varenes 1 500 \$
Joliette 1 500 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si non accepté, il n'y aura pas d'édition, ce qui signifierait aucune distribution d'outils pédagogiques dans les écoles, les CPE et autres et ne respecterait pas les ententes avec le ministère de la Sécurité publique et le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lancement lors de la Semaine nationale de la prévention des incendies qui se tiendra du 6 au 12 octobre 2013.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception et production des outils pédagogiques (bulletins et guides) et frais accessoires. Distribution et lancement dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention des incendies (octobre). Utilisation annuelle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Hélène MAURICE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA
CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie PROVOST
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 872-4445
Télécop.: 514 280-3229

ENDOSSÉ PAR

Claude DESCHUYMER
Chef de division

Tél : 514-872-2589
Télécop. : 514-280-3229
Date d'endos. : 2013-09-11

Dossier # :1135361003



Dossier # : 1134114002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 760 000 \$ en provenance du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement vers le Service des technologies de l'information (STI) pour la réalisation du projet Système de gestion des structures routières (ponts et tunnels)

Il est recommandé:
d'autoriser un virement budgétaire de 760 000 \$ en provenance du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement vers le Service des technologies de l'information (STI) pour la réalisation du projet Système de gestion des structures routières (ponts et tunnels), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-09-25 11:57

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1134114002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 760 000 \$ en provenance du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement vers le Service des technologies de l'information (STI) pour la réalisation du projet Système de gestion des structures routières (ponts et tunnels)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux par le Conseil d'agglomération en date du 22 avril 2010 (CG10 0158), le Service des technologies de l'information (STI) s'est doté d'un cadre de gestion de projets en technologie de l'information et des communications (TIC) découlant du cadre de gouvernance approuvé. Dorénavant, tous les projets inscrits au portefeuille de projets du STI seront soumis à l'examen du Comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI) à chacun de leur point de passage et pour chaque demande de changements quant à leur portée initiale. Le processus intitulé "Processus des points de passage dans la gestion d'un projet TI", est d'ailleurs déposé en pièce jointe.

Le projet Système de gestion des structures (ponts et tunnels) est un projet informatique qui vise à doter la Ville de Montréal d'un système de gestion de l'inventaire des ponts et tunnels, d'enregistrement de l'état des structures et de planification des interventions. Les ponts et les tunnels sont des points névralgiques du réseau routier. Au cours des vingt dernières années, la Ville a investi des montants importants dans les travaux de réfection de ces structures. L'état de détérioration et l'augmentation de la sollicitation de ces derniers exigent, dans un futur rapproché, des investissements supplémentaires considérables. À cet égard, il devient important de mettre en place un plan directeur d'intervention. Ceci ne peut se faire en l'absence d'outils de gestion performants. Cette responsabilité est du ressort de la Division des ponts et tunnels (DPT), une unité du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement.

La DPT utilise présentement une petite application informatique développée il y a vingt ans. Elle présente des limitations sérieuses qui affectent la qualité du suivi et des interventions, notamment au niveau de la capacité insuffisante du système pour décrire en détail les ouvrages et les inspections, de l'impossibilité de garder les résultats de plus qu'une inspection, de l'absence de conformité avec les pratiques et standards modernes de l'industrie et de l'absence d'outils d'analyse et de planification.

Un dossier d'affaires a donc été élaboré par la division Développement de la fonction TI et liaison avec la clientèle du STI, et ce, afin de déterminer les objectifs d'affaires recherchés tout en s'assurant de l'arrimage avec les orientations stratégiques de la Ville. Les objectifs d'affaires visés par l'implantation de ce système sont les suivants: assurer une utilisation

sécuritaire des ouvrages qui se trouvent sous la responsabilité de la DPT et administrer de façon responsable et efficiente les sommes consacrées au maintien des ouvrages.

Le point de passage #1, Identification du besoin ou opportunité et justification d'affaires, a été approuvé par le CSTI en date du 17 janvier 2013. Il est donc autorisé de débiter la phase #2 du projet, soit l'identification de la solution, l'architecture sommaire et la conception de la solution et du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0489 - 20 décembre 2012 - De conclure cinq ententes-cadres avec les firmes Cofomo inc. (7 212 387,50 \$), Systematix technologies de l'information inc. (8 039 960,30 \$), Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (2 460 832,92 \$), Fujitsu conseil (canada) inc. (13 773 058,76 \$) et Dessau inc. (948 164,33 \$), pour la fourniture sur demande de services professionnels en informatique dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information;

CG10 0158 - 22 avril 2010 - Adopter le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux, applicable à l'ensemble de la Ville, couvrant les projets d'envergure et les programmes de gestion d'actifs municipaux et prendre acte du rapport de l'Administration sur les mesures mises en place concernant l'octroi des contrats.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite spécifiquement du virement budgétaire nécessaire à la réalisation du projet. Il a été convenu avec le promoteur du projet, lors du CSTI du 17 janvier dernier, qu'un virement budgétaire provenant du PTI du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement vers le PTI du Service des technologies de l'information, sera effectué afin de poursuivre les travaux de la phase #2, reliés à l'identification de la solution d'affaires.

Le dossier d'affaires présente trois scénarios explorés afin d'obtenir un système efficace en support à la gestion des structures routières (ponts et tunnels). Le statu quo est le premier scénario exploré. Ce dernier implique le maintien et l'utilisation de l'ancienne application de gestion de l'inventaire et suivi des inspections. Par contre, il sera impossible de bénéficier d'un inventaire détaillé des ouvrages ainsi que des fonctionnalités de suivi, d'analyse et de planification. Le deuxième scénario exploré, vise l'installation d'un système de gestion des structures (GSQ) développé par le Ministère du Transport du Québec (MTQ), et c'est ce dernier scénario qui est retenu. En effet, le logiciel spécialisé développé par le MTQ s'adresse à une clientèle restreinte d'experts du domaine des ponts et tunnels. Il permet de mettre à jour et consulter les informations en mode connecté et déconnecté. Le troisième scénario propose l'acquisition d'une solution commerciale. Cependant, ce scénario n'est pas retenu étant donné la disponibilité très limitée de solutions commerciales, souvent incomplètes et requérant des coûts de personnalisation élevés.

Le coût total estimé pour réaliser le projet Système de gestion des structures routières (ponts et tunnels) est de 760 000 \$. Cette somme servira à la réalisation du projet, soit l'installation du GSQ incluant les coûts d'adaptation du système à des fins d'ajustement des fonctionnalités selon les besoins de la Ville. Essentiellement, cette somme sera dépensée en main d'oeuvre interne et en services professionnels. En effet, deux modules du GSQ devront être adaptés, soit le Module inventaire et inspection (MII) et le module planification stratégique (MPS), pour lesquels il sera nécessaire d'acquérir des services professionnels externes. Dans le cas de l'adaptation du MII, bien que le STI possède l'expertise à l'interne (analyste programmeur orienté objet), une ressource externe sera tout de même recrutée via l'entente-cadre en services d'appoint informatique #818275 (Systematix technologies de l'information inc.), pour une durée de 18 mois, étant donné que toutes les ressources internes possédant ce profil, sont déjà affectées à d'autres projets. En ce qui a trait à l'adaptation du MPS, le recours à la firme Stantec Consulting Ltd. (Stantec), sous forme de

contrat de gré à gré, sera exigé afin d'acquérir des services professionnels pour la personnalisation, la mise en place et la formation de l'application (MPS). En effet, la firme Stantec est l'unique propriétaire du code source du module MPS, elle est donc la seule firme (fournisseur unique) à pouvoir fournir des services professionnels au niveau de la personnalisation du module MPS. La planification sommaire du projet présentée échelonne les travaux jusqu'en octobre 2015.

JUSTIFICATION

L'outil actuel date de 1992 et présente des faiblesses particulièrement importantes en regard des besoins d'inventaire, d'inspection et de planification ainsi qu'une désuétude technologique (technologie Access 2003). La Ville de Montréal est confrontée à la détérioration rapide des ouvrages ponts et tunnels. Elle a l'obligation d'assurer l'utilisation sécuritaire de ces derniers et d'engager de façon responsable les sommes importantes allouées au maintien des ponts et tunnels. Ces obligations exigent une gestion efficace, appuyée par des outils informatiques de qualité. Dans un contexte où l'outil existant est désuet et les systèmes spécialisés dédiés à la gestion des infrastructures sont complexes et coûteux à développer, la Division des ponts et tunnels doit saisir l'opportunité de bénéficier, sans coût d'acquisition, du système GSQ, en assumant toutefois, les frais d'adaptation. En effet, la solution qui est retenue propose d'utiliser le système pour lequel le MTQ accorde gratuitement à la Ville l'utilisation par une entente intervenue. Également, le fait d'utiliser le même système que le MTQ apporte aussi des avantages en termes de comparaison possible, d'échange d'informations, de partage de documentation et d'utilisation par les consultants.

Ce virement budgétaire permettra donc l'atteinte des objectifs du projet, soit à terme, de doter la Ville d'un nouveau système de gestion des structures routières ponts et tunnels, en débutant par la rédaction d'un dossier de projet. De plus, le projet s'inscrit dans la démarche entreprise par le STI afin de se conformer au cadre de gouvernance des projets et des programmes d'actifs municipaux, tout en s'assurant de l'optimisation des fonds investis dans le projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce virement budgétaire se fera conformément aux interventions financières du Service des technologies de l'information et du Service des finances. Pour 2013, le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Division des ponts et tunnels, du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, tandis que pour 2014 et 2015 le budget nécessaire a été priorisé au PTI 2014-2016 de la même division.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus d'autoriser le virement budgétaire provenant du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement vers le STI engendrerait les impacts suivants:

- L'impossibilité de réaliser le projet pour le STI;
- La poursuite de l'utilisation du vieux système;
- La non-conformité aux exigences fonctionnelles et technologiques requises pour une gestion efficace des structures routières (ponts et tunnels).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation du présent dossier par les instances: fin septembre 2013;
- Virement budgétaire par le Service des finances (budget): début octobre 2013;
- Communication du budget au promoteur et chef de projet: début octobre 2013;
- Mise en place de l'équipe de projet: fin octobre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à l'encadrement administratif sur les virements et crédits budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Martine GÉLINAS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Marc SARRAZIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne PARENTEAU
Conseillère en planification

Tél : 514 872-5295
Télécop.: 514 872-8434

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT
Chef de division

Tél : 514-280-6922
Télécop. : 514 280-0414
Date d'endos. : 2013-08-13

Dossier # :1134114002

CE : 30.009
2013/10/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.010
2013/10/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134521014

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc du Lotier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande de :

- nommer «**parc du Lotier**» le parc situé au centre de la boucle formée par la rue de l'Achillée, au nord de la rue du Celtis. Ce parc est situé sur le lot numéro 3 780 729 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-09-10 22:12

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134521014

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc du Lotier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'approbation d'un projet d'opération cadastrale par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, un lot a été versé au domaine public de la Ville de Montréal à titre de parc. Ce parc doit être nommé par le conseil municipal pour fins de repérage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à :

- nommer «**parc du Lotier**» le parc situé au centre de la boucle formée par la rue de l'Achillée, au nord de la rue du Celtis. Ce parc est situé sur le lot numéro 3 780 729 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Parc du Lotier

- «Les **lotiers** (*Lotus*) sont un genre de plantes herbacées annuelles ou vivaces de la famille des Fabacées, sous-famille des Papilionoidées.» Selon l'arrondissement, le lotier est une plante présente sur le site. Une forme bien connue est le «lotier corniculé» (*Lotus corniculatus* selon Linné), surnommé *Pied de poule*, *Pantoufle*, *Lotier cornu* ou encore *Sabot du petit Jésus*. Les rues du secteur portent déjà des noms d'espèces végétales locales.

Sources: «Lotier» Wikipedia - l'encyclopédie libre, fr.wikipedia.org/wiki/Lotier et «flore laurentienne.com» flore laurentienne.com/flore/Groupes/Spermatophytes/Angiospermes/Dicotyles/051Legumineuses/Famille.htm (en ligne - sites consultés le 23 juillet 2013).

La proposition de nommer le nouveau parc du Lotier a été émise par l'arrondissement et

reçue favorablement par le comité de toponymie et la Division du patrimoine à la séance du 10 juillet 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie car il vise à faire découvrir au public, par une dénomination, la flore locale de ce secteur de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro où une thématique toponymique à cet effet est déjà en usage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de ce parc public a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption d'une résolution par le Conseil municipal entraînera la transmission de nouvelles informations toponymiques aux différents fournisseurs de services d'utilité publique ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.
Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
(Anne CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop.: 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Josée ASSELIN
Chef de section - soutien

Tél : 514-872-2203
Télécop. : 000-0000

CE : 50.001
2013/10/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS